

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BALME DE SILLINGY**

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2025 OUVERTE À 19H30

L'an deux mille vingt-cinq, le 29 septembre, le conseil municipal de **LA BALME DE SILLINGY**, dûment convoqué le 23 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Madame le Maire, Séverine MUGNIER**.

Délibération n° 2025-061

**Rapport d'activité 2024 des services de la communauté de communes
Fier et Usses (CCFU)**

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 26

Présents « Groupe de la Majorité » :

Mesdames Élisabeth BOIVIN, Élodie DONDIN, Floriane ESCOLANO, Jessica GOLAZ, Séverine MUGNIER, Laetitia PERROQUIN

Messieurs Thomas BIELOKOPYTOFF, Rocco COLELLA, Stefan GENAY, Christophe GORLIER, Nicolas GUILLOT, Jean-Claude PEPIN, Stéphane RIALLAND, Pedram VINCENT, Anthony VITTOZ

Présents pour le groupe de l'opposition « Vivre et agir à La Balme » :

Mesdames Marie-Joëlle BONNARD, Brigitte TERRIER

Messieurs Pierre BANNES, Alain BURGARD, Pascal RIBIER

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur François DAVIET à Monsieur Pierre BANNES
Madame Nolwen LENNOZ à Monsieur Jean-Claude PÉPIN
Madame Mireille LOISEAU à Monsieur Stefan GENAY
Madame Virginie MATHIEU à Madame Jessica GOLAZ
Madame Charlotte PASSETEMPS à Madame Séverine MUGNIER
Madame Olivia REBOULET à Madame Élisabeth BOIVIN

Secrétaire de séance :

Élisabeth BOIVIN

Madame Séverine MUGNIER, Maire, rapporteur, fait l'exposé suivant :

En application des dispositions de l'article D2224-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le maire présente au conseil municipal un rapport annuel d'activité des services de la CCFU.

Public, et permettant d'informer les usagers du service, ce rapport 2024 rappelle le champ d'intervention de la CCFU, développe les actions réalisées et présente les coûts relatifs aux compétences assumées par la communauté de communes Fier et Usses.

Il rend compte des activités présentées par grands domaines de compétences :

- Nature et environnement
- Transports et déplacements
- Mobilité douce
- Petite enfance
- Services d'aide à la personne
- Habitat et gens du voyage
- Développement économique et touristique
- Équipements
- Gestion des déchets
- Eau potable
- Services mutualisés

Le conseil municipal de La Balme de Sillingy,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération de la communauté de communes Fier et Usses n° 2025-093 en date du 18 septembre 2025 ;

VU l'exposé présenté par Madame le Maire ;

Après en avoir délibéré,

Article unique :

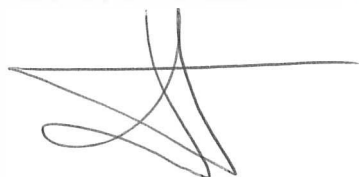
Prend acte du rapport d'activité 2024 des services de la CCFU figurant en annexe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte à l'unanimité du rapport.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

La secrétaire de séance
Élisabeth BOIVIN



Le Maire
Séverine MUGNIER



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

De sa réception en Préfecture le 01/10/2025

De sa publication le 01/10/2025

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le 01/10/2025



ID : 074-217400266-20250929-DEL_2025_061-DE

Annexe à la délibération n° 2025-061
Rapport d'activité 2024 des services de la communauté
de communes Fier et Usses (CCFU)

Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le 01/10/2025

ID : 074-217400266-20250929-DEL_2025_061-DE



RAPPORT D'ACTIVITE 2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES
FIER ET USSES

SOMMAIRE

La communauté de communes Fier et Usse	p.03
Nature et environnement	p.08
Transports et déplacements	p.11
Mobilité douce	p.12
Petite enfance	p.16
Services d'aide à la personne	p.22
Habitat et gens du voyage	p.26
Développement économique et touristique	p.30
Équipements	p.35
Gestion des déchets	p.36
Eau potable	p.37
Services mutualisés	p.39
Présentation générale du CFU 2024 - budget principal	p.41
Présentation générale du CFU 2024 - budget annexe eau potable	p.42

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSÈS

LE TERRITOIRE



7 communes :

La Balme de Sillingy
Choisy
Lovagny
Mésigny
Nonglard
Sallenôves
Sillingy

16 554 habitants (Population fiche DGF 2024)

Superficie 6 800 ha

La communauté de communes exerce un certain nombre de compétences, obligatoires, facultatives et optionnelles, afin d'apporter le meilleur service possible à la population.

Parmi les **compétences obligatoires**, elle exerce :

- Aménagement de l'espace
- Développement économique
- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)
- Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés
- Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs
- Eau
- Assainissement des eaux usées

Parmi les **compétences supplémentaires**, la CCFU a choisi d'exercer :

Compétences supplémentaires assujetties à la définition d'un intérêt communautaire :

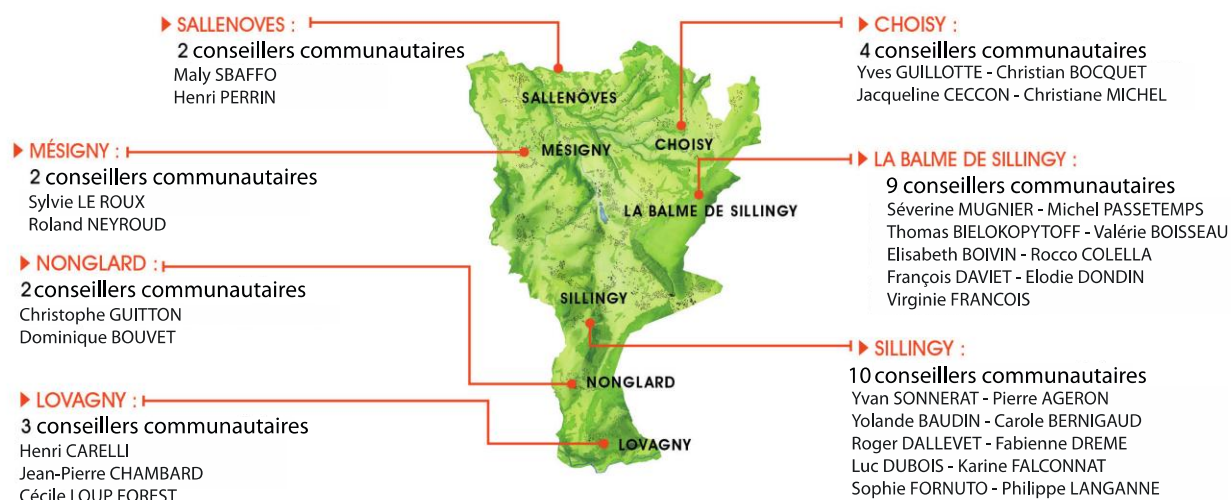
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- La politique du logement et du cadre de vie
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Création et gestion de maisons de services au public, dans le cadre de la création d'un Espace France services sur le territoire

Autres compétences supplémentaires :

- Gestion des eaux pluviales
- Les compétences complémentaires pour la mise en œuvre de la GEMAPI, à savoir les items 6°, 7°, 11° et 12° de l'article L211-7 du Code de l'Environnement
- Le service d'incendie et de secours :
- Les transports scolaires :
- L'aménagement et la gestion d'itinéraires cyclables
- Organisation de la mobilité
- Construction et exploitation de l'abattoir public de Haute-Savoie

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire est composé de 32 conseillers communautaires, élus lors du renouvellement des conseils municipaux les 15 mars et 28 juin 2020.



BUREAU

Le bureau est composé du président et de 8 vice-présidents :

Président	Henri CARELLI	
1 ^{er} vice-président	Séverine MUGNIER	Déchets
2 ^{ème} vice-président	Pierre AGERON	Aménagement du territoire - transports
3 ^{ème} vice-président	Maly SBAFFO	Services à la personne
4 ^{ème} vice-président	Christophe GUITTON	Finances
5 ^{ème} vice-président	Sylvie LE ROUX	Projets RH et communication
6 ^{ème} vice-président	Yves GUILLOTTE	Bâtiments et travaux
7 ^{ème} vice-président	Michel PASSETEMPS	Économie Tourisme
8 ^{ème} vice-président	Yvan SONNERAT	Eau – mobilités douces

Une conseillère communautaire déléguée a été désignée, en charge de la transition écologique : Jacqueline CECCON

NOMBRE DE REUNIONS DU CONSEIL SUR 2024 : 9

EFFECTIFS PERMANENTS

La CCFU compte **59 agents** qui représentent **51 ETP**, dont :

- **47 fonctionnaires,**
- **12 contractuels.**

Répartition femmes / hommes :

Taux de féminisation : 85 %

50 femmes



9 hommes

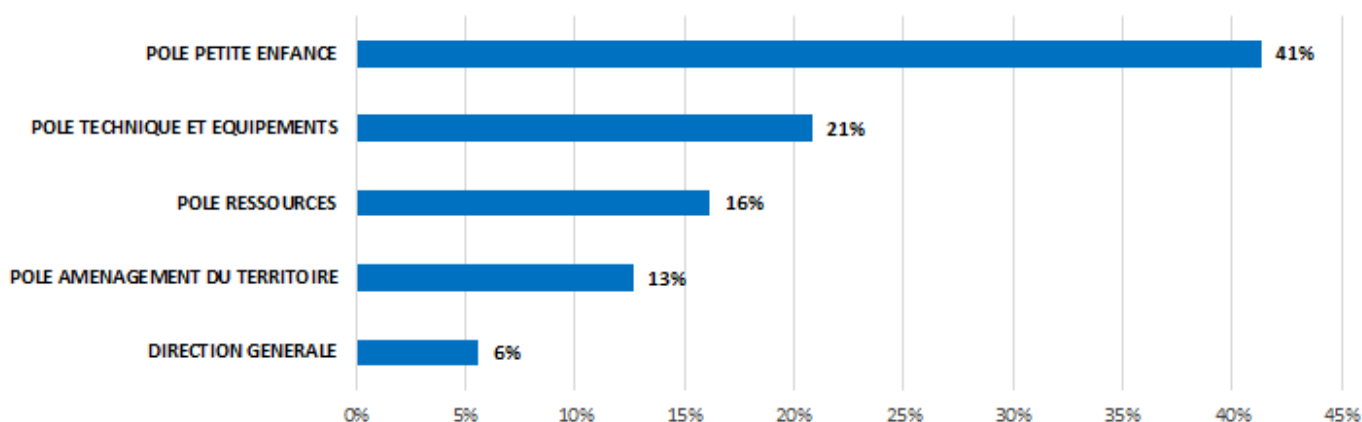


Age moyen



Répartition des agents par pôle :

	POSTES OUVERTS	POSTES OCCUPÉS		
	NB	NB	ETP	
DIRECTION GENERALE	3	3	2,9	6%
POLE SERVICES A LA POPULATION ET AUX ENTREPRISES	4	4	1,8	4%
POLE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	10	8	6,5	13%
POLE RESSOURCES	10	9	8,3	16%
POLE TECHNIQUE ET EQUIPEMENTS	14	12	10,7	21%
POLE PETITE ENFANCE	27	23	21,2	41%
TOTAL	68	59	51,4	100%
POSTES VACANTS (NB)	9			
TAUX DE COUVERTURE DES POSTES OUVERTS	87%			



BUDGET

Le ratio dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement des 2 budgets (budget principal et budget annexe de l'eau potable) représente 28.42 % (contre 30.91 % en 2023).

LANCEMENT DE LA DEMARCHE PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) est un document-cadre de la politique énergétique et climatique dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire à ses effets. La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (loi TECV du 18 août 2015) précise que l'EPCI est le coordonnateur de la transition écologique sur son territoire et introduit l'obligation de réaliser un PCAET pour les EPCI de plus de 20 000 habitants, et la possibilité de le réaliser de manière volontaire pour les EPCI de moins de 20 000 habitants.

La Communauté de communes Fier et Usse a l'ambition de mettre en œuvre un PCAET de manière volontaire et ainsi, de contribuer à son échelle à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, des consommations énergétiques ou encore à l'amélioration de la qualité de l'air.

Le lancement de la démarche a été arrêté par délibération du 1^{er} février 2024.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES ET APPROBATION DU PRINCIPE DE CREATION DU SYNDICAT MIXTE DE L'ABATTOIR PUBLIC DE HAUTE-SAVOIE AINSI QUE DES STATUTS DU SYNDICAT

Face à la situation précaire de l'abattoir de Megève, dernier abattoir public de Haute-Savoie, le Département de la Haute-Savoie et la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc ont uni leurs efforts, et mobilisé les EPCI, afin que le département se dote d'un service public d'abattoir performant, capable de répondre aux besoins et enjeux d'une agriculture de montagne fortement tournée vers l'élevage, aux attentes sociétales de consommer « local », de garantir des conditions d'abattage qui respectent le bien-être animal, notamment en réduisant les distances de transport des animaux, de disposer d'un outil aux normes sanitaires.

Pour la construction et l'exploitation de cet abattoir départemental, le Département de la Haute-Savoie a souhaité impliquer l'ensemble des EPCI à fiscalité propre dans le projet ; le portage élaboré conjointement conduit à la création d'un syndicat mixte. Celui-ci associera les Communautés de communes et les Communautés d'agglomération du département de Haute-Savoie, ainsi que le Département.

CREATION D'UNE SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) « GRAND ANNECY TOURISME » - APPROBATION DES STATUTS ET PRISE DE PARTICIPATION AU CAPITAL SOCIAL

En vertu de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république, dite loi « NOTRe », la CCFU a la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » et a souhaité intégrer l'Office de tourisme du Grand Annecy afin de bénéficier de son expertise pour promouvoir son territoire et ses socioprofessionnels.

Pour mettre en synergie les deux territoires et mieux maîtriser les enjeux du tourisme et notamment les enjeux du tourisme durable, une Société Publique Locale a été créée : « SPL Grand Annecy Tourisme ».

Par délibération n° 2024-91, la CCFU a approuvé la création de la SPL, et procédé à l'acquisition de 4 actions pour un montant total de 4 000 €.

SUBVENTION DE 12 PLACES PSU DE LA MICRO-CRECHE PLANET KARAPAT DE SALLENOVES

Afin de développer l'offre de modes de garde petite enfance sur le nord du territoire et garantir un accès égal aux usagers aux services de crèches quels que soient leurs revenus, la CCFU a décidé de subventionner la société PLANET KARAPAT, reconnue pour sa mission d'intérêt général, pour le fonctionnement de la micro-crèche de Sallenôves de 12 places en mode PSU (Prestation de Service Unique de la CAF) à compter du 1^{er} septembre 2024.

FINANCEMENT DU NOUVEAU CENTRE DE SECOURS DE FIER ET USSES

La CCFU a approuvé en 2024 la cession du terrain au SDIS pour la construction de la future caserne ainsi que la participation financière de la CCFU aux travaux de construction du centre.

POURSUITE DES PROJETS RELATIFS A LA CREATION D'UNE DECHETTERIE INTERCOMMUNALE ET D'UN POLE INTERCOMMUNAL DE SERVICES A LA PERSONNE ET A LA REHABILITATION DU GYMNASIUM INTERCOMMUNAL

Les travaux des 3 projets engagés sur les exercices précédents se sont poursuivis en 2024 pour une livraison sur 2025.

LES CONTRATS DE MILIEU

Un contrat de milieu (rivière, baie, lac...) a pour but de gérer de façon durable et concertée un milieu à l'échelle de son bassin versant. Il fixe des objectifs d'amélioration de la qualité et de la gestion des milieux aquatiques et définit un programme opérationnel pluriannuel. Il est décliné en plusieurs volets, généralement : amélioration de qualité des eaux, gestion quantitative, gestion des risques, préservation/restauration des milieux, information/sensibilisation. Le territoire de la CCFU est situé à cheval entre les bassins versants de deux rivières : les Ussets et le Fier. Celles-ci bénéficient toutes deux du dispositif « Contrat de milieu » et la CCFU adhère aux 2 structures les animant.

SYR'USSES (SYNDICAT RIVIERES LES USSSES)

Communes concernées : Sallenôves, Mésigny, Choisy, La Balme de Sillingy, Sillingy.

2024 marque la dernière année du Contrat de Milieu des Ussets 2022-2024 avec un taux de réalisation technique de 68%. Les actions se sont organisées autour de 6 axes : partage de la ressource et amélioration du fonctionnement hydrologique ; amélioration de la qualité des eaux ; restauration et gestion des milieux aquatiques ; prévention des inondations ; communication, sensibilisation et concertation ; pilotage et coordination du contrat.

En 2024, plusieurs actions ont été réalisées sur le territoire de la CCFU :

- Chantier de gestion des embâcles sur les Petites Ussets à La Balme de Sillingy.
- Gestion de plantes exotiques envahissantes sur les Petites Ussets.
- Réalisation de 3 abreuvoirs gravitaires, d'un passage à gué et pose d'une clôture sur le ruisseau des Chenets (Sallenôves) afin de protéger les populations d'écrevisses à pattes blanches.
- Maîtrise foncière des parcelles nécessaires à la réalisation du projet de restauration morphologique du lit des Ussets au niveau de la plaine de Bonlieu.
- Poursuite du travail sur le projet de restauration des Petites Ussets dans le secteur de la zone d'activités des Grandes Vignes en co-maîtrise d'ouvrage avec la CCFU.

La participation financière de la CCFU s'élève à 66 814.27 € pour l'année 2024.

CONTRAT DE BASSIN FIER ET LAC

Communes concernées : Sillingy, Nonglard, Lovagny, La Balme de Sillingy.

En 2024, le SILA a lancé l'étude bilan du contrat de bassin Fier et Lac d'Annecy 2017-2023.

Les actions initiées sur le territoire de la CCFU ont été poursuivies, notamment :

- Poursuite du projet concernant la restauration du Marais du Puits de l'Homme et du ruisseau de Seysolaz (échanges avec la commune pour l'avancement de la maîtrise foncière),
- Lutte contre les plantes exotiques envahissantes sur le Nant de Gillon (déterrage précoce de plusieurs espèces).

La participation financière de la CCFU s'élève à 52 496 € pour l'année 2024.

LES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Le territoire de la CCFU compte 12 sites labellisés Espace Naturel Sensible (ENS). Chaque site ENS bénéficie d'un programme de gestion qui doit être mis en œuvre. La gestion de certains sites a été transférée à des partenaires, c'est notamment le cas de 3 zones humides considérées comme prioritaires pour le bassin versant des Ussets et dont la gestion a été transférée au Syr'Ussets (Clef des Faux, Nantafond et Naz) en 2022.

Deux sites sont en attente de validation de leur plan de gestion (Vincy et Mandallaz).

L'année 2024 a permis la mise en gestion de 2 nouveaux sites ENS : les Crêts de Choisy et les Grandes Vignes. Actuellement, la CCFU gère donc 7 sites sur son territoire : le Miroir de Faille (Sillingy), le Marais de Nyre (Nonglard), la zone humide de Planchamp (Lovagny), le crêt de Hauterive (Lovagny), la Mer des Rochers (Lovagny), les Crêts de Choisy (Choisy) et Les Grandes Vignes (La Balme de Sillingy).

La gestion de ces sites est réalisée en partenariat avec les communes du territoire, avec l'appui technique d'Asters, de la LPO74 et de FNE74 et avec le soutien financier du Département de la Haute-Savoie. Pour les actions de gestion, nous faisons également régulièrement intervenir les élèves de l'ISETA-ECA.

En 2024, plusieurs actions ont été engagées :

- Lancement de l'animation foncière sur les sites des Crêts de Choisy et des les propriétaires et exploitants de ces sites aux actions de gestion,
- Réalisation d'aménagements pour l'accueil du public sur le site de la Mer des Rochers (plateformes, escaliers, racks à vélos),
- Aménagement du cheminement sur le site du Marais de Nyre (escalier, platelage, passerelle),
- Installation de 2 éco-compteurs pour évaluer la fréquentation des sites de la Mer des rochers et de la Mandallaz,
- Réouverture des lisières sur la zone humide de Planchamp,
- Travaux d'entretien des milieux, de suivi et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes sur plusieurs sites,
- Actualisation des connaissances sur la flore patrimoniale (Epipactis des marais sur la zone humide de Planchamp, Spiranthe d'automne sur Hauterive) et la faune (avifaune sur Nyre, insectes sur Hauterive)
- Suivi de la végétation du Marais de La Fin sur le site ENS du Miroir de faille.
- Etat initial de la végétation avant travaux sur les sites des Crêts de Choisy et des Grandes Vignes.
- Suivi de l'évolution de la végétation sur la pelouse sèche des Vignes Saint-Martin sur le site ENS du Miroir de Faille et des pelouses sèches sur dalles du site ENS de la Mer des rochers.
- Etude botanique complémentaire sur les zones humides de Choisy (Clef des Faux et Nantafond) par Denis JORDAN (botaniste renommé à l'origine du classement de ces sites en APPB) missionné par le Syr'Usses.



L'année 2024 a également permis l'évaluation du plan de gestion de site ENS du Marais de Nyre et l'écriture d'un nouveau plan de gestion pour ce site pour la période 2025-2030.

SENSIBILISATION

En 2024, la CCFU a souhaité confirmer son engagement auprès du public scolaire en subventionnant des cycles de 3 animations nature aux écoles du territoire.

Au total, 3 classes ont bénéficié d'une subvention de 1 000 €. Les animations seront réalisées sur l'année scolaire 2024-2025.



LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

En plus des actions ciblées menées sur les sites ENS, la CCFU accompagne les communes du territoire dans la lutte contre l'ambrosie à feuille d'armoïse. La CCFU appui techniquement les communes pour la validation des signalements et la gestion des foyers.

BILAN FINANCIER GLOBAL NATURE & ENVIRONNEMENT 2024

Fonctionnement	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
I) Dépenses						
Fournitures et maintenance	1 812 €	2 099 €	1 791 €	659 €	1 099 €	67%
Frais télécommunications	288 €	288 €	312 €	288 €	340 €	18%
Etude et travaux sur zone humide	37 557 €	51 218 €	27 538 €	43 169 €	44 592 €	3%
Charges de personnel & Elus	66 583 €	59 993 €	53 101 €	61 352 €	62 955 €	3%
Animations	2 795 €	4 473 €				
Subventions coopératives scolaires				6 000 €	3 000 €	-50%
Subvention à l'association Nature et Terroirs	10 000 €	10 000 €	10 000 €			
Subventions balisage et entretien des sentiers	2 595 €	2 795 €	4 054 €			
Participations contrat de bassin et SMECRU	54 561 €	51 753 €	87 161 €	73 631 €	97 577 €	33%
TOTAL DEPENSES SECTION FONCTIONNEMENT	176 191 €	182 617 €	183 957 €	185 099 €	209 561 €	13%
II) Recettes						
Remboursement sur rémunération et autres	254 €	895 €	417 €	773 €	273 €	-65%
Taxe Gemapi				70 213 €	70 064 €	-0,2%
Subvention poste de référent biodiversité	16 000 €		15 337 €			
Subventions & participations	35 500 €	60 458 €	-12 716 €	27 940 €	8 354 €	-70%
TOTAL RECETTES SECTION FONCTIONNEMENT	51 754 €	61 353 €	3 038 €	98 926 €	78 691 €	-20%
Résultat	-124 437 €	-121 264 €	-180 918 €	-86 173 €	-130 870 €	-52%

Investissement	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
I) Dépenses						
Etudes	47 122 €	122 340 €	71 060 €			
Matériels et informatique	15 085 €	6 890 €			3 426 €	
Agencements, aménagements et restaurations	5 748 €	11 869 €	54 190 €	36 659 €	68 401 €	87%
TOTAL DEPENSES SECTION INVESTISSEMENT	67 955 €	141 099 €	125 250 €	36 659 €	71 827 €	96%
II) Recettes						
Subventions et fonds compensation tva	2 554 €	80 314 €	99 734 €	16 394 €	37 396 €	128%
TOTAL RECETTES SECTION INVESTISSEMENT	2 554 €	80 314 €	99 734 €	16 394 €	37 396 €	128%
Résultat	-65 401 €	-60 785 €	-25 516 €	-20 265 €	-34 431 €	-70%

	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
RESULTAT DE L'ANNEE	-189 838 €	-182 050 €	-206 435 €	-106 437 €	-165 301 €	-55,3%
Population INSEE de l'année	15 686	15 918	16 057	16 288	16 382	0,6%
€/Habitants	-12,1	-11,44	-12,86	-6,53	-10,09	-54,4%

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

Sur cette année 2024, La CCFU a travaillé à la mise en œuvre de son plan de mobilité simplifiée approuvé en décembre 2023.

PARKINGS RELAIS

Dans le cadre de sa politique de développement durable, la CCFU soutient financièrement ses communes membres pour l'aménagement de parkings relais.

La commune de Sillingy a saisi la CCFU sur l'année 2024 pour un accompagnement sur le parking relais des Maladières. La CCFU a validé sa participation financière qui sera versée sur 2025 après réalisation des travaux.

TRANSPORT EN COMMUN

LIGNES J'Y BUS :

Le conventionnement entre la CCFU et la Communauté de Communes Rumilly Terres de Savoie (CCRTS) se poursuit sur la desserte des arrêts des communes de Lovagny et Nonglard par les lignes J4 et J5 reliant le territoire de la CCRTS à celui du Grand Annecy.

La CCFU participe financièrement au fonctionnement de cette ligne à hauteur de 25 000 € / an qu'elle verse annuellement à la CCRTS dans le cadre de cette convention de partenariat.

LIGNE SIBRA :

Après le lancement du nouveau réseau de bus du Grand Annecy en avril 2024, des discussions ont été engagées avec la SIBRA pour définir une nouvelle ligne de bus reliant la CCFU au Grand Annecy. L'analyse du réseau existant et des besoins a permis de définir un projet de transport en commun avec plusieurs options d'itinéraire, de cadencement, d'amplitude horaire, de type de véhicule, etc. L'année 2024 a été consacrée à affiner ces scénarii pour retenir le projet à travailler et mettre en service en 2025.

Les échanges se sont poursuivis avec le CD74 sur la faisabilité d'une voie en site propre le long de la RD17 entre le giratoire avec le RD 1508 et le giratoire avec la Route de Nonglard.

BILAN FINANCIER TRANSPORT DEPLACEMENT 2024

Fonctionnement	2023	2024	Variation
I) Dépenses			2024/2023
Ligne JyBus Rumilly	25 000 €	25 000 €	0%
Charges à caractère général	4 059 €	806 €	-80%
Charges de personnel	7 705 €	8 323 €	8%
Autres charges de gestion courante	2 277 €	2 686 €	18%
TOTAL DEPENSES SECTION FONCTIONNEMENT	39 041 €	36 815 €	-6%
II) Recettes			
FCTVA		794 €	
TOTAL RECETTES SECTION FONCTIONNEMENT	0 €	794 €	
Résultat	-39 041 €	-36 022 €	8%
RESULTAT DE L'ANNEE	-39 041 €	-36 022 €	8%
Population INSEE de l'année	16288	16382	
€/Habitants	2,40	2,20	

POLITIQUE CYCLABLE

SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE :

La mise en œuvre du schéma directeur cyclable voté en septembre 2023 a commencé en 2024 par la définition des modalités de fonctionnement entre les communes et la CCFU sur les question de maîtrise d'ouvrage et de financement. Un cadre d'intervention et des conventions type ont ainsi été établis pour formaliser et faciliter les travaux à venir sur les différents segments et itinéraires identifiés au schéma.

LIAISON CYCLABLE ROUTE DU CANAL A SILLINGY

Un segment de voie verte a été réalisé le long de la route du canal à Sillingy afin de relier les aménagements cyclables existants le long de la RD908b au secteur d'Epagny et du Grand Annecy. L'AVP et les travaux ont été réalisés en 2024. Un dossier de demande de subvention a été déposé auprès des services de l'Etat et accepté.

LIAISON CYCLABLE ROUTE DES MARAIS DE CULAS A SILLINGY

A l'occasion de travaux sur une plateforme de tri sélectif, la CCFU a souhaité prolonger la voie verte existante Route des Marais de Culas, faisant partie de l'itinéraire de la véloroute nationale Belle Via. L'AVP a été finalisé en 2024 pour engager les travaux sur 2025.

LIAISONS CYCLABLES COLLEGE DE SILLINGY

La desserte du collège de Sillingy par des itinéraires cyclables sécurisés relève à la fois de la CCFU et de la commune de Sillingy selon les segments identifiés au schéma directeur cyclable. La CCFU s'est chargé de déposer et d'obtenir une subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Verts.

LIAISON CYCLABLE ROUTE DE DALMAZ A LA BALME DE SILLINGY

La commune de La Balme de Sillingy a engagé des travaux globaux de requalification de la Route de Dalmaz. Elle a intégré la création d'une tronçon de voie verte de compétence intercommunale au regard du schéma directeur cyclable. Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage a ainsi été signée entre la CCFU et la mairie.

LIAISON CYCLABLE POISY-LOVAGNY-NONGLARD :

En lien avec le Grand-Annecy qui travaille sur les liaisons cyclables des établissements scolaires, et plus particulièrement autour des collèges, la CCFU a continué à travailler avec l'agence Eco-mobilité pour travailler sur la création d'un aménagement cyclable en site propre desservant le collège de Poisy depuis Nonglard.

L'aménagement entre Poisy et Lovagny a été arrêté. Les premières discussions ont eu lieu avec les propriétaires fonciers afin de leur proposer une acquisition.

La section entre Lovagny et Nonglard nécessite d'être encore retravaillée.

VELO-ROUTE V62 - TRAVAUX TRANCHE 1 :

L'itinéraire cyclable V62 qui relie Montmélian à Seyssel via Albertville et Annecy traverse le territoire de la CCFU de Chaumontet sur la commune de Sillingy à Bonlieu sur la commune de Sallenôves.

Cet itinéraire d'une longueur de 12 km relevant de la compétence de la CCFU, est réalisé en 2 tranches. La première tranche, de Chaumontet au lac de La Balme, a été terminée en 2023 et la seconde tranche, du lac à Bonlieu – Les Iles est en phase étude.

L'année 2024 a vu l'achèvement de la signalétique de la tranche 1 avec la pose du jalonnement à l'été et le marquage au sol au printemps et à l'automne. La CCFU a perçu en 2024 le solde de la subvention de la Région qui rend le résultat annuel du service mobilité douce excédentaire.

VELO-ROUTE V62 - TRAVAUX TRANCHE 2 :

Il a été acté de finaliser l'intégralité des travaux et du balisage de la tranche 1 avant d'engager la tranche 2 qui reliera à terme le lac de la Balme au secteur de Bonlieu Les Iles, pour rejoindre le territoire de la CCUR.

Les discussions déjà ont été engagées avec le territoire voisin de la CCUR pour trouver les solutions de poursuite de leur tronçon de Belle via sur le territoire de la CCFU.

VELO EN LIBRE-SERVICE

La CCFU a contractualisé avec le Grand Annecy pour développer leur service de location de vélo courte durée, appelée Vélonecy sur son territoire. Deux stations ont ainsi été installées sur la commune de Sillingy, Route de Bromines et parking relais du collège.

AIDE A L'ACHAT

Les services ont travaillé sur les conditions de mise en place d'une aide à l'achat d'un vélo d'un point de vue technique, administratif et juridique. Un règlement d'attribution a été établi, ainsi que tous les outils et formulaires nécessaires pour faciliter les démarches, et la communication pour informer de cette aide. Ce dispositif a été travaillé sur le début de l'année 2024 pour accepter les premiers dossiers en mai 2024.

Ce sont ainsi 44 dossiers reçus en 2024 dont 37 éligibles représentant 12 700 € d'aides versés.

LES SENTIERS

LE CADRE :

Dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées (PDIPR), la CCFU a élaboré **son Schéma Directeur de Randonnée** qui dresse les orientations en matière de randonnée pédestre et VTT pour une durée de 5 ans (2019 – 2023). La crise sanitaire du covid-19 a impacté sa mise en œuvre, certaines actions ont pris du retard et ont été décalées.

LES ACTIONS 2024 :

Balisage de nouveaux sentiers

En 2024, la mise en œuvre du schéma directeur s'est poursuivie par le balisage de **2 nouvelles boucles pédestres** : Les champs fleuris sur la Balme-de-Sillingy, le sentier des Moulins à Choisy, **d'une liaison de ce dernier avec le Tour de Mésigny**, et enfin, d'un **nouveau sentier VTT** (d'une difficulté bleue) reprenant pour partie les champs fleuris et le sentier des moulins.

Cette nouvelle offre permet d'étoffer notre réseau d'itinéraires en matière de randonnée à pied et VTT, désormais, la quasi-totalité du territoire de la CCFU est couverte par un itinéraire.

Enfin, la création du plan de balisage de la dernière boucle du schéma directeur de la randonnée : le chemin des châteaux sur la commune de Lovagny a été réalisé, le balisage est prévu pour 2025.



Remise en état et entretien des sentiers

Dans le même temps, la remise en état et l'entretien de tous les sentiers du territoire des trois associations partenaires : l'Amicale Lovagny Nonglard, la Randallaz et Chateaufort sept communes du territoire.

BILAN FINANCIER ANNEE 2024 MOBILITE DOUCE :

Fonctionnement	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
I) Dépenses								
Charges à caractère général							4 331 €	
Charges de personnel & Elus							53 926 €	
Subventions sentiers							4 054 €	
TOTAL DEPENSES SECTION FONCTIONNEMENT							62 310 €	
II) Recettes								
FCTVA							536 €	
Participations							1 795 €	
TOTAL RECETTES SECTION FONCTIONNEMENT							2 331 €	
Résultat							-59 978 €	

Investissement	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
I) Dépenses								
Divers						50 €	3 966 €	7912%
Etude et travaux pistes cyclables	18 825 €	495 818 €	139 383 €	237 910 €	642 056 €	299 324 €	165 394 €	-45%
TOTAL DEPENSES SECTION INVESTISSEMENT	18 825 €	495 818 €	139 383 €	237 910 €	642 056 €	299 373 €	169 360 €	-43%
II) Recettes								
FCTVA	3 935 €	42 988 €	59 422 €	35 282 €	69 188 €	27 139 €	4 312 €	-84%
Subventions		152 880 €	375 699 €	0 €	229 320 €	2 700 €	271 871 €	9969%
TOTAL RECETTES SECTION INVESTISSEMENT	3 935 €	195 868 €	435 121 €	35 282 €	298 508 €	29 839 €	276 184 €	826%
Résultat	-14 890 €	-299 950 €	295 738 €	-202 628 €	-343 548 €	-269 535 €	106 824 €	

RESULTAT DE L'ANNEE	-14 890 €	-299 950 €	295 738 €	-202 628 €	-343 548 €	-269 535 €	46 845 €	
Population INSEE de l'année	15202	15508	15686	15918	16057	16288	16382	
€/Habitants	-0,98	-19,34	18,85	-12,73	-21,40	-16,55	2,86	

LES TRANSPORTS SCOLAIRES

COMPETENCES :

La compétence transports scolaires est restée à la Région ; la CCFU intervient en tant qu'autorité organisatrice de second rang (AO2).

Sous l'autorité de la Région, la CCFU organise ainsi les transports scolaires :

- Pour les élèves de primaire des communes résidant sur les communes de Choisy et Sillingy
- Pour les élèves du secondaire résidant sur les communes de La Balme de Sillingy, Choisy, Lovagny, Mésigny, Nonglard, Sallenôves et Sillingy.

ACTIVITE 2024 :

1 408 élèves ont été transportés vers 30 établissements desservis.

Cela représente 48 circuits spéciaux, 3 lignes régulières (Y21 / Y22 / Y51) et 2 adaptations scolaires (Y21 et J5) par jour.

La proportion d'élèves transportés vers les trois principaux établissements de secteur est de : 585 pour le collège « La Mandallaz » à Sillingy, 210 pour le lycée « Charles Baudelaire » à Cran-Gevrier et 83 pour le lycée Lachenal à Argonay. Les élèves restants sont répartis sur les 27 autres établissements desservis.

TARIFS 2024/2025 :

Nombre d'enfants	Tarifs
1 enfant	135 €
2 enfants	270 €
3 enfants	405 €
Tarifs tickets lignes régulières	
Tarifs carnet de 20 tickets	2 €
Tarifs pénalités	
Retard par dossier	75 €
Carte perdue	15 €

BILAN FINANCIER TRANSPORTS SCOLAIRES 2024 :

Fonctionnement	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
I) Dépenses						
Cartes de transport, informations, petites fournitures, communication	1 917 €	1 947 €	3 139 €	3 815 €	7 729 €	103%
Entretien abords publics arrêt	2 002 €	1 999 €	9 946 €	8 380 €	9 652 €	15%
Versement aux transporteurs	1 060 651 €	1 203 648 €	1 465 171 €	1 602 068 €	1 632 539 €	2%
Assurance	2 059 €	2 116 €	2 296 €	2 517 €	2 584 €	3%
Frais de télécommunication	288 €	288 €	392 €		176 €	
Services bancaires	412 €	465 €	504 €	510 €	550 €	8%
Charges de personnel & élus	48 839 €	48 457 €	51 001 €	59 724 €	60 225 €	1%
Remboursement cartes	1 711 €	0 €	2 545 €	2 160 €	555 €	-74%
Frais de séminaires	112 €	169 €	194 €	344 €	286 €	-17%
Contrôles	3 624 €	2 700 €	4 601 €	3 360 €	2 040 €	-39%
TOTAL DEPENSES SECTION FONCTIONNEMENT	1 121 615 €	1 261 788 €	1 539 789 €	1 682 878 €	1 716 336 €	2%
II) Recettes						
Participation des familles	174 256 €	179 714 €	184 852 €	182 015 €	196 837 €	8%
Subventions du département, de la région et des communes membres	954 445 €	1 066 101 €	1 217 112 €	1 368 793 €	1 417 747 €	4%
Produits divers de gestion courante	123 831 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Remboursement sur rémunération personnel	220 €	240 €	388 €	753 €	440 €	-42%
Pénalités perçues	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL RECETTES SECTION FONCTIONNEMENT	1 252 752 €	1 246 055 €	1 402 352 €	1 551 560 €	1 615 024 €	4%
RESULTAT DE L'ANNEE	131 137 €	-15 734 €	-137 436 €	-131 318 €	-101 312 €	23%
Population INSEE de l'année	15 686	15 918	16 057	16 288	16 382	
€/Habitants	8,36	-1	-8,56	-8,06	-6,18	23%

La CCFU propose aux familles une offre complémentaire et diversifiée des modes de garde.

La CCFU dispose de :

- 3 structures d'accueil collectif intercommunales :
 - La petite crèche « Les Petits Chamois » à La Balme de Sillingy (21 places)
 - La petite crèche « Natur'Eveil » à Sillingy (20 places)
 - La micro-crèche « La Vallée des Elfes » à Lovagny (10 places)
- Un relais petite enfance (RPE) intercommunal
- Une halte-garderie itinérante en prestation externe par la société PLANET KARAPAT (marché de service) – Ce service a été interrompu au 31 juillet 2024 et remplacé par le subventionnement de 12 places PSU d'une micro-crèche privée

LA PETITE CRECHE « LES PETITS CHAMOIS » :

Cet établissement dispose de 21 places pour accueillir des enfants âgés de 3 mois à 4 ans. Il propose des places de crèche occasionnelles et régulières. Elle a accueilli 50 familles et 56 enfants en 2024. Un enfant en situation d'handicap.

VILLE	NBRE DE FAMILLES		NBRE D'ENFANTS	
CHOISY	5	9.4 %	5	8.7 %
LA BALME DE SILLINGY	27	50.9%	31	53.4%
MESIGNY	3	5.6 %	4	6.8 %
SALLENOVES	2	3.7 %	2	3.4 %
SILLINGY	13	24.5 %	13	22.4%
LOVAGNY	1	1.8%	1	1.7%
AUTRES	2	3.7 %	2	3.4 %

Taux de
présence 2024 :
71.94 %

BILAN FINANCIER 2024 LES PETITS CHAMOIS :

La nouvelle organisation du réseau petite enfance mise en place en 2023 a permis d'augmenter la participation de la CAF en 2024 grâce à l'amélioration du taux d'occupation et du taux de facturation.

Fonctionnement	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
I) Dépenses						
Charges à caractère général et de gestion courante	54 953 €	72 045 €	86 149 €	90 816 €	90 523 €	0%
Charges de personnel retraitées	414 198 €	426 587 €	413 566 €	399 958 €	462 029 €	16%
TOTAL DEPENSES SECTION FONCTIONNEMENT	469 151 €	498 632 €	499 715 €	490 775 €	552 552 €	13%
II) Recettes						
Participation des familles	48 381 €	68 084 €	71 083 €	75 560 €	74 869 €	-1%
Participation CAF	215 293 €	179 675 €	147 908 €	190 312 €	214 111 €	13%
Divers	0 €	0 €	199 €	0 €	0 €	
fctva sur dépenses de fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	17 €	
TOTAL RECETTES SECTION FONCTIONNEMENT	263 674 €	247 759 €	219 191 €	265 872 €	288 997 €	9%
RESULTAT DE L'ANNEE	-205 477 €	-250 873 €	-280 524 €	-224 903 €	-263 555 €	-17%
Cout du berceau	7 903 €	10 311 €	13 358 €	10 710 €	12 550 €	-17%

LA PETITE CRECHE « NATUR'EVEIL » :

Depuis le 05/01/2023 la petite crèche Natur'éveil accueille 20 à 22 enfants par jour et environ 35 familles chaque année. En 2024, 44 enfants ont pu bénéficier d'un accueil régulier ou occasionnel. Cette année un accroissement des familles en réinsertion sociale ou professionnelle a été observée.
Le taux de présence a augmenté de 11% par rapport à la 1^{ère} année d'ouverture.

VILLE	NBRE DE FAMILLES		NBRE D'ENFANTS	
CHOISY	2	5.7%	2	5.4%
LA BALME DE SILLINGY	6	17.1%	6	16.2%
SILLINGY	22	62.9%	23	62.2%
NONGLARD	1	2.9%	1	2.7%
MESIGNY	0	0.0%	0	0.0%
SALLENOVES	1	2.9%	1	2.7%
AUTRES	3	8.6%	4	10.8%

Taux de présence 2024 :
74.98 %

BILAN FINANCIER 2024 NATUR'EVEIL :

Les dépenses de fonctionnement se sont équilibrées, la baisse par rapport à 2023 s'explique par un niveau de dépenses élevé en 2023 lié à l'ouverture de la nouvelle crèche cette année.
L'amélioration du taux d'occupation et la création de nouvelles places ont permis d'augmenter la participation de la CAF et réduire ainsi le coût du berceau de manière significative.
Le temps d'une année a été nécessaire pour que la gestion de la structure se stabilise et que les effets soient clairement visibles sur le coût du berceau qui ne faisait qu'augmenter.

Fonctionnement	2020	2021	2022	2023	2024	Variation
I) Dépenses	10 places		20 places			2024/2023
Charges à caractère général et de gestion courante	24 217 €	32 744 €	37 069 €	94 763 €	76 168 €	-20%
Charges de personnel	160 461 €	155 983 €	187 647 €	359 137 €	385 402 €	7%
TOTAL DEPENSES SECTION FONCTIONNEMENT	184 678 €	188 727 €	224 716 €	453 900 €	461 570 €	1,7%
II) Recettes						
Participation des familles	18 366 €	29 237 €	28 078 €	62 596 €	80 401 €	28%
Participation CAF	86 076 €	64 812 €	66 997 €	161 859 €	236 052 €	46%
Produits divers de gestion courante & autres	0 €	0 €	158 €	164 €	405 €	147%
fctva sur dépenses de fonctionnement	0 €	26 €	0 €	0 €	49 €	
TOTAL RECETTES SECTION FONCTIONNEMENT	104 442 €	94 075 €	95 233 €	224 619 €	316 906 €	41,1%
RESULTAT DE L'ANNEE	-80 236 €	-94 652 €	-129 483 €	-229 281 €	-144 663 €	37%
Coût du berceau	8 024 €	9 465 €	12 948 €	11 464 €	7 233 €	37%

MICRO-CRECHE « LA VALLEE DES ELFES » :

Cet établissement dispose de 10 places pour accueillir des enfants âgés de 3 mois à 4 ans. Il a accueilli 27 familles et 28 enfants en 2024.

VILLE	NBRE DE FAMILLES		NBRE D'ENFANTS	
CHOISY	1	3.70%	1	
LA BALME DE SILLINGY	2	7.44 %	2	7.14 %
LOVAGNY	13	48.15 %	13	46.44%
NONGLARD	3	11.11%	3	10.71%
SALLENOVES	1	3.70%	1	3.57%
SILLINGY	5	18.53%	6	21.43%
MEYTHET	1	3.70%	1	3.57%
MESIGNY	1	3.70%	1	3.57%

Taux de
présence 2024 :
75.32 %

BILAN FINANCIER 2024 VALLEE DES ELFES :

La nouvelle organisation du réseau petite enfance mise en place en 2023 a permis d'augmenter la participation de la CAF en 2024 grâce à l'amélioration du taux d'occupation et du taux de facturation.

Fonctionnement	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
I) Dépenses						
Charges à caractère général et de gestion courante	30 300 €	39 618 €	46 155 €	50 854 €	44 567 €	-12%
Charges de personnel	172 841 €	169 758 €	165 545 €	196 647 €	205 185 €	4%
TOTAL DEPENSES SECTION FONCTIONNEMENT	203 141 €	209 376 €	211 700 €	247 501 €	249 752 €	1%
II) Recettes						
Participation des familles	21 877 €	38 757 €	41 926 €	42 810 €	41 603 €	-3%
Participation CAF	81 992 €	92 273 €	81 679 €	89 906 €	94 652 €	5%
Produits divers de gestion courante & autres	21 €	0 €	118 €	0 €	640 €	
factva sur dépenses de fonctionnement	24 €	119 €	0 €	324 €	128 €	-61%
TOTAL RECETTES SECTION FONCTIONNEMENT	103 914 €	131 149 €	123 724 €	133 041 €	137 023 €	3%
RESULTAT DE L'ANNEE	-99 227 €	-78 227 €	-87 977 €	-114 460 €	-112 729 €	2%
Cout du berceau	9 923 €	7 823 €	8 798 €	11 446 €	11 273 €	2%

SYNTHESE BILAN FINANCIER DES 3 CRECHES :

Fonctionnement	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
I) Dépenses		41 places		51 places		
Charges à caractère général	109 470 €	144 407 €	169 373 €	236 432 €	211 257 €	-11%
Charges de personnel	747 500 €	752 328 €	766 759 €	955 743 €	1 052 615 €	10%
TOTAL DEPENSES SECTION FONCTIONNEMENT	856 970 €	896 735 €	936 131 €	1 192 175 €	1 263 872 €	6%
II) Recettes						
Participation des familles	88 624 €	136 078 €	141 087 €	180 966 €	196 873 €	9%
Participation CAF	383 361 €	336 760 €	296 584 €	442 078 €	544 815 €	23%
Produits divers de gestion courante	21 €	0 €	476 €	164 €	1 045 €	537%
factva sur dépenses de fonctionnement	24 €	145 €	0 €	324 €	194 €	-40%
TOTAL RECETTES SECTION FONCTIONNEMENT	472 030 €	472 983 €	438 147 €	623 532 €	742 927 €	19%
RESULTAT DE L'ANNEE	-384 940 €	-423 752 €	-497 984 €	-568 643 €	-520 945 €	8%
Cout du berceau	8 617 €	9 200 €	11 701 €	11 207 €	9 858 €	12%

RELAIS PETITE ENFANCE :

Le RPE (Relais d'Assistantes Maternelles) permet d'améliorer et de coordonner l'offre d'accueil individuel sur le territoire.

Ce service est essentiel et structurant compte tenu de la forte représentation des assistantes maternelles qui représentent le principal mode de garde des 0-6 ans.

En 2024, le nombre d'assistantes maternelles agréées en activité a été de 98, ce qui représente 313 places d'accueil individuel.

Le RPE fonctionne grâce à une animatrice à 80% qui assure l'accueil physique des parents et des professionnels, le travail administratif (mise à jour des listings, suivi CAF, participation au réseau des RPE, communication, suivi du budget ...), l'organisation des formations de professionnalisation pour les assistantes maternelles, l'organisation des temps collectifs d'animation.

En 2024, l'animatrice a traité 229 questions des professionnelles concernant essentiellement le contrat de travail et la formation, 103 questions des parents employeurs concernant le contrat de travail et 248 contacts pour des demandes d'un mode de garde.

ACTIONS 2024 :

Les séances d'accueil collectif des assistantes maternelles accompagnées des enfants qu'elles gardent ont continué dans les locaux de l'ancienne école du chef-lieu à Mésigny et dans la salle partagée du nouveau Pôle Petite Enfance de Sillingy. Pendant l'année, **36 ateliers d'éveil ont été organisés**, 24 assistantes maternelles ont participé accompagnés de 74 enfants. La baisse significative de la participation aux ateliers organisés à Mésigny constaté pendant l'année 2023, c'est confirmé en début de l'année 2024. Seulement 3 ateliers ont pu se dérouler avec minimum deux assistantes maternelles. Pour la rentrée de septembre 2024, le RPE a fait le choix de se recentrer sur l'accueil collectif à Sillingy et a proposé deux matinées d'animation.

Le RPE a organisé des conférences thématiques en soirée sur des sujets concernant l'éveil et le développement du jeune enfant et le bien-être au travail des assistantes maternelles.

COORDINATION PETITE ENFANCE

Les principales missions de la coordinatrice petite enfance sont les suivantes :

- Animer le guichet unique petite enfance (lien entre les institutions, acteurs et population, favoriser l'accessibilité et la qualité des modes d'accueil du jeune enfant, avec une attention particulière à l'accueil des enfants en situation de handicap et/ou de pauvreté)
Assurer le lien avec les partenaires et les réseaux professionnels (organiser et animer des comités de pilotage, des groupes techniques, des commissions thématiques, organiser l'information des partenaires sur les engagements et les dispositifs de la collectivité, favoriser les échanges d'expériences)
- Contribuer à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre (concevoir en mettre en place des indicateurs de suivi et d'évaluation, réaliser une veille réglementaire, des outils et méthodes du développement territorial, exploiter les résultats de l'évaluation).

Dans le cadre de sa mission de chargée de coopération CTG pour le volet petite enfance, la coordinatrice a intégré en 2024 le réseau de chargé de coopération CTG mis en place par la CAF 74.

Le temps de travail dédié à cette coordination représente 0,20 ETP.

BILAN FINANCIER 2024 RPE / COORDINATION PETITE ENFANCE :

Fonctionnement	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
I) Dépenses						
Fournitures (pédagogiques, administratives, petit équipement)	117 €	4 017 €	2 903 €	1 555 €	1 803 €	16%
Frais de nettoyage des locaux				2 280 €	2 443 €	7%
Charges de personnel, Elus et charges de gestion courante	42 604 €	34 522 €	36 780 €	44 938 €	61 191 €	36%
TOTAL DEPENSES SECTION FONCTIONNEMENT	42 721 €	38 539 €	39 683 €	48 773 €	65 437 €	34%
II) Recettes						
Subventions CAF	31 886 €	39 111 €	31 209 €	36 319 €	62 178 €	71%
Remboursement mise à disposition personnel	8 494 €	1 969 €	0 €	0 €	0 €	
Produits divers de gestion courante	0 €	0 €	0 €	907 €	20 €	-98%
TOTAL RECETTES SECTION FONCTIONNEMENT	40 380 €	41 080 €	31 209 €	37 226 €	62 198 €	67%
Résultat	-2 341 €	2 540 €	-8 475 €	-11 547 €	-3 239 €	72%
RESULTAT DE L'ANNEE	-2 341 €	2 540 €	-8 475 €	-11 547 €	-3 239 €	72%
Population INSEE de l'année	15 686	15 918	16 057	16 288	16 382	
€/Habitants	-0,15	0,16	-0,53	-0,71	-0,20	72%

HALTE-GARDERIE ITINERANTE KARAPAT :

Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le 01/10/2025

ID : 074-217400266-20250929-DEL_2025_061-DE



Dans le cadre d'un marché public de prestation de service, la Sarl Planet Karapat gère le service de halte-garderie itinérante sur le territoire de la CCFU.

Ce service dispose de 17 places pour accueillir des enfants âgés de 3 mois à 4 ans dans les différentes communes du territoire grâce à un bébé-bus qui se déplace dans les communes. Il est équipé d'un coin cuisine, de couchettes, d'un coin de change et transporte le matériel pédagogique et de puériculture. Les communes mettent à disposition une salle agréée par le Département (service PMI) pour accueillir les enfants.

Mis en place en 2013, ce service de halte-garderie ne répond plus aux besoins des familles qui recherchent de l'accueil régulier. Le caractère itinérant du service représente également de fortes contraintes techniques et ne permet plus de respecter les normes de sécurité.

Il a ainsi été décidé d'arrêter ce service au 31 août 2024 et de financer, à budget équivalent, 12 places PSU (accueil régulier) de la nouvelle micro-crèche de Sallenôves gérée par la Sarl Planet Karapat à compter du 1^{er} septembre 2024.

BILAN FINANCIER 2024 :

Ce budget ne tient pas compte de la subvention de la CAF à la CCFU qui a été versée sur l'année 2025 et de la subvention de la CCFU à Planet Karapat pour les 12 places PSU de septembre à décembre 2024 qui a été payée sur 2025.

Fonctionnement	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
I) Dépenses						
Coût prestation	107 307 €	108 608 €	110 772 €	115 315 €	79 311 €	-31%
Frais de mise à disposition des locaux remboursés aux communes	4 425 €	4 510 €	2 000 €	4 375 €	1 500 €	-66%
Frais de nettoyage des locaux				2 280 €	1 217 €	-47%
Annonce marché public		1 448 €				
Total	111 732 €	114 566 €	112 772 €	121 969 €	82 028 €	-33%
II) Recettes						
Subvention CAF	39 445 €	38 831 €	38 065 €	37 298 €		
Total	39 445 €	38 831 €	38 065 €	37 298 €		
Coût CCFU	72 287 €	75 734 €	74 707 €	84 671 €	82 028 €	-3%

SYNTHESE PETITE ENFANCE 2024 :

Services	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
Crèche La Balme de Sillingy	237 018	205 477 €	250 874 €	280 525 €	224 902 €	300 586 €	34%
Crèche MIC Sillingy	91 705	80 236 €	94 652 €	129 483 €	229 281 €	135 503 €	-41%
Crèche MIC Lovagny	66 612	99 227 €	78 227 €	87 977 €	114 460 €	84 856 €	-26%
RAM/RPE	3 672	2 340 €	-2 540 €	8 475 €	11 547 €	3 239 €	-72%
Garderie itinérante	75 469	72 288 €	75 734 €	74 707 €	84 671 €	82 028 €	-3%
Total	474 476	459 568 €	496 947 €	583 189 €	664 861 €	606 212 €	-9%
Population INSEE de l'année	15508	15686	15918	16057	16288	16382	1%
Coût / habitant (€ / hbt)	30,6	29,3	31,22	36,32	40,82	37	-9%

FRANCE SERVICES

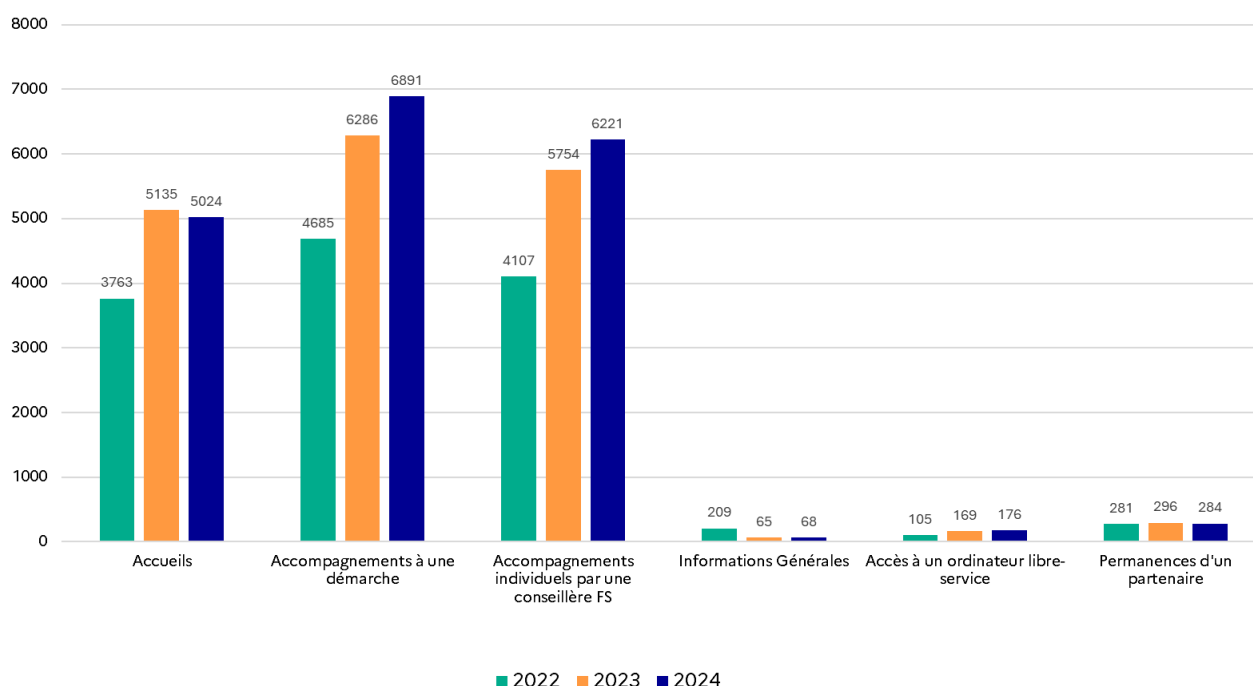
L'année 2024 a été marquée par de nombreux événements pour la France Services. Ils ont impacté l'activité.

- L'arrivée dans le bouquet de **deux nouveaux opérateurs** : France Renov' et le chèque énergie.
- La **modification des modalités d'accueil du public** afin d'assurer une qualité de service tout en préservant les conseillers.
- Des **fluctuations de personnel** avec le départ d'une conseillère, l'ouverture pendant 3 mois du service avec un seul agent puis l'arrivée et la formation de la nouvelle conseillère.
- La **refonte de la plateforme de saisie France Services**.
- La réception en septembre d'une **borne de satisfaction** permettant de recueillir les avis des usagers sur le service rendu.
- La **validation par l'audit des 3 ans de la reconduction de la labélisation**.
- La **nouvelle campagne de spots publicitaires France Services** qui a généré un pic de la fréquentation mais aussi des amalgames sur les missions France Services.

LES CHIFFRES CLE

La fréquentation de la France Services continue d'augmenter. Il y a eu 5024 sollicitations du service dont 33.1% sont des primo-usagers. Ce qui représente 6 891 accompagnements à une démarche, 284 rdv avec un partenaire, 176 accès à un ordinateur en libre-service, 65 demandes d'informations générales et 11 ateliers.

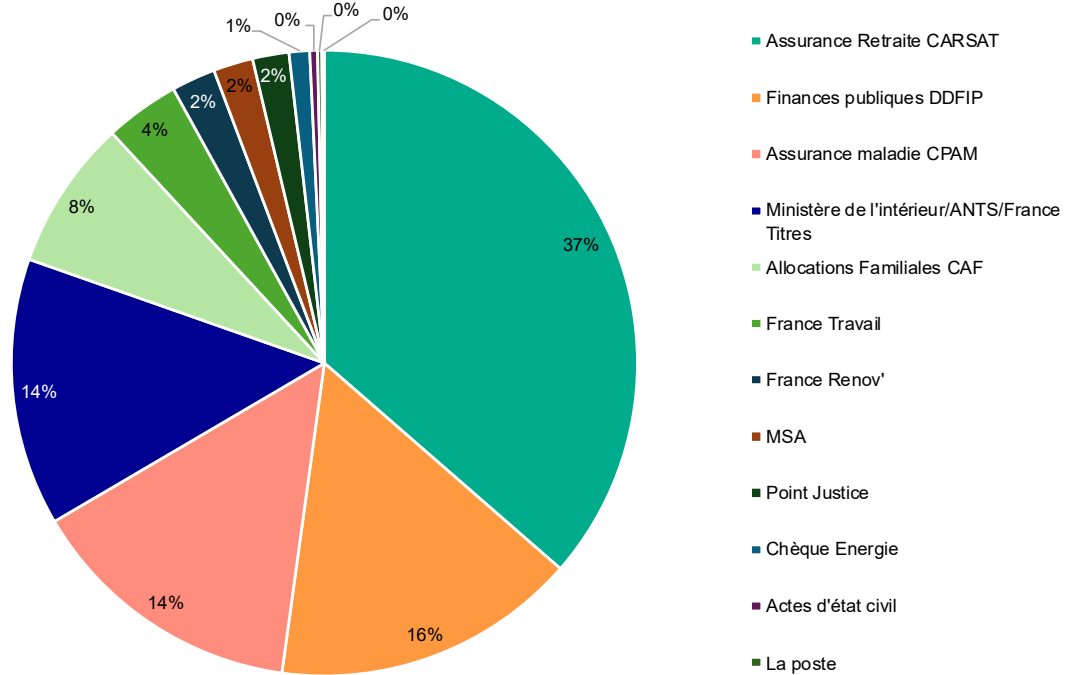
Evolution de la fréquentation (en nombre)



Les usagers ont été accompagnés principalement pour réaliser les démarches suivantes :

- Constituer et suivre leur dossier retraite ou de réversion.
- Réaliser leur déclaration d'impôt, mettre à jour leur prélèvement à la source, récupérer des documents fiscaux.
- Effectuer des démarches liées à l'immatriculation de véhicule ou au permis de conduire.
- Consulter et éditer des informations sur leur compte Ameli.
- Demander des allocations auprès de la CAF.

Répartition des accompagnements par opérateurs nationaux



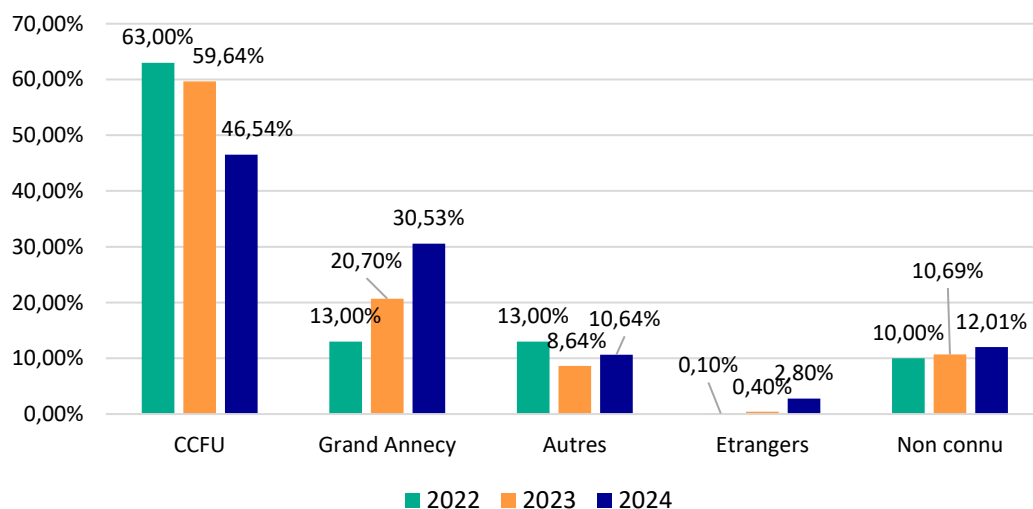
LE PROFIL DES USAGERS

Le public accueilli est varié tant par son profil en compétence numérique, que par son genre, ou par son statut d'activité que par son âge.

- > Les usagers viennent dans 90% des situations réaliser une démarche mais tous n'ont pas le même niveau d'autonomie.
- > 54.30% sont des femmes et 41.7% des hommes.
- > 34% d'actifs occupés - 27% de retraités - 10% d'inactifs - 10% d'actifs chômeurs
- > 85.35% des usagers ont 45 ans ou plus dont 32.94% ont 65 ans ou plus.

L'année 2024 a marqué un tournant dans la réparation des usagers en fonction de leur lieu de résidence. En effet, **la proportion d'usagers habitant le territoire du Grand Annecy a dépassé la barre symbolique des 30%.**

Evolution de la répartition des usagers en fonction de leur lieu de résidence



LA SATISFACTION DES USAGERS

La borne de satisfaction permet concrètement d'évaluer la satisfaction des usagers. **93.5% des personnes reçues sont très satisfaites du service accompli et 96.5% le recommanderait volontairement à un proche.**

BILAN FINANCIER 2024 :

Fonctionnement	2021	2022	2023	2024	Variation
I) Dépenses					2024/2023
Charges à caractère général et autres charges	28 021 €	26 084 €	19 576 €	20 753 €	6%
Charges de personnel & Elus	16 278 €	71 401 €	96 396 €	98 517 €	2%
TOTAL DEPENSES SECTION FONCTIONNEMENT	44 299 €	97 485 €	115 973 €	119 270 €	3%
II) Recettes					
Subvention Etat	15 000 €	30 000 €	35 000 €	40 000 €	14%
Subvention Département	15 000 €	30 000 €	35 000 €	31 500 €	-10%
Remboursement personnel	0 €	678 €	2 047 €	4 408 €	115%
FCTVA & autres	0 €	4 111 €	0 €	94 €	
TOTAL RECETTES SECTION FONCTIONNEMENT	30 000 €	64 789 €	72 047 €	76 002 €	5%
Résultat	-14 299 €	-32 696 €	-43 926 €	-43 268 €	1%
RESULTAT DE L'ANNEE	-14 299 €	-32 696 €	-43 926 €	-43 268 €	1%
Population INSEE de l'année	15918	16057	16288	16382	
€/Habitants	-0,90 €	-2,04 €	-2,70 €	-2,64 €	2%

SOUTIEN A L'ASSOCIATION ADMR

La CCFU verse une subvention annuelle à l'ADMR Petites Ussets et Fier pour participer au financement de ses frais de fonctionnement.

Le montant de la subvention est de **38 000 €** en 2024.

La CCFU met également à disposition de l'association le local « Cœur de Balme » situé à La Balme de Sillingy. Le coût annuel de fonctionnement de ce local s'élève à **13 450 €**.

BILAN FINANCIER MAISON DES SERVICES 2024 :

Fonctionnement	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
I) Dépenses								
Fournitures (électricité et petit équipement)	2 075 €	1 667 €	1 470 €	1 943 €	2 564 €	2 870 €	3 115 €	9%
Services extérieurs (frais d'entretien, contrôles et photocopieur) et réparation	3 519 €	2 128 €	1 824 €	1 760 €	2 688 €	1 399 €	5 434 €	288%
Charges de copropriété et assurance	2 498 €	2 079 €	2 908 €	1 689 €	4 466 €	4 764 €	961 €	-80%
Frais de télécommunications et nettoyage	7 089 €	7 025 €	7 040 €	8 479 €	8 581 €	3 338 €	3 960 €	19%
Organisation semaine bleue	1 020 €	795 €	0 €	0 €	1 880 €	0 €	0 €	
TOTAL DEPENSES SECTION FONCTIONNEMENT	16 201 €	13 694 €	13 242 €	13 871 €	20 178 €	12 371 €	13 470 €	9%
II) Recettes								
Revenus des immeubles					4 367 €	3 583 €	3 482 €	-3%
Remboursement franchise assurance							6 639 €	
Fctva					281 €	581 €	541 €	-7%
TOTAL RECETTES SECTION FONCTIONNEMENT	0 €	0 €	0 €	0 €	4 648 €	4 164 €	10 661 €	156%
Résultat	-16 201 €	-13 694 €	-13 242 €	-13 871 €	-15 530 €	-8 207 €	-2 809 €	-66%
RESULTAT DE L'ANNEE	-16 201 €	-13 694 €	-13 242 €	-13 871 €	-15 530 €	-8 207 €	-2 809 €	-65,8%
Population INSEE de l'année	15202	15508	15686	15918	16057	16288	16382	
€/Habitants	-1,07	-0,88	-0,84	-0,87	-0,97	-0,50	-0,17	-66,0%

PORTAGE DES REPAS A DOMICILE

Dans le cadre du partenariat avec l'ADMR pour le service de portage des repas à domicile, la CCFU prend en charge la location du véhicule frigorifique pour un coût annuel de **9 894 €** en 2024.

MISSION LOCALE JEUNE DU BASSIN ANNECIEN

La Mission Locale Jeunes du Bassin Annécien (MLJBA) assure des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans qui sont sortis du système scolaire, pour résoudre l'ensemble des problèmes que posent leur parcours d'accès à l'emploi et leur insertion sociale.

La CCFU octroie une participation financière à la Mission Locale Jeunes du Bassin Annécien (MLJBA) de **9 000 €** pour l'année 2024.

SYNTHESE SERVICES A LA PERSONNE

NB : synthèse uniquement en section de fonctionnement

Services	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
ADMR	33 000 €	33 000 €	33 000 €	35 002 €	34 373 €	35 000 €	38 000 €	9%
Portage repas	12 436 €	9 436 €	8 015 €	8 400 €	9 279 €	9 048 €	9 894 €	9%
MLJBA	7 550 €	5 100 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	9 000 €	20%
France Services	0 €	0 €	0 €	14 299 €	32 696 €	43 926 €	43 268 €	-1%
Maison des Services	16 201 €	13 694 €	13 242 €	13 871 €	15 530 €	8 207 €	2 809 €	-66%
Etude analyse besoins sociaux					7 200 €			
Total	69 187 €	61 230 €	61 757 €	79 072 €	106 578 €	103 681 €	102 971 €	-1%
Population INSEE de l'année	15202	15508	15686	15918	16057	16288	16382	1%
Coût / habitant (€/hbt)	4,55	3,95	3,94	4,97	6,64	6,37	6,29	-1%

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

A l'issue des différentes démarches de concertation avec les partenaires, le PLH de la CCFU a été approuvé en janvier 2024 avec le programme d'actions suivant :

	Actions
1	Veiller à la maîtrise de la programmation de logements à l'échelle intercommunale
2	Veiller à la qualité de l'offre de logements produite sur le territoire
3	Programmer le développement du parc social sur le territoire
4	Programmer la réalisation d'une offre en accession encadrée
5	Définir des opportunités de développement d'une offre locative complémentaire au parc social classique
6	Apporter des réponses aux besoins des personnes âgées
7	Répondre aux obligations relatives à l'accueil et à la sédentarisation des Gens du Voyage
8	Maîtriser l'évolution du parc social intercommunal
9	Poursuivre les efforts d'accompagnement des projets d'amélioration de l'habitat
10	Installer une gouvernance partenariale autour du logement social et des attributions
11	Installer une gouvernance partenariale du PLH

La CCFU a accompagné les communes dans les évolutions de leur PLU afin de respecter les préconisations du PLH en termes de production de logements sociaux notamment.

Les subventions de la CCFU pour construire des logements sociaux ont été maintenues, mais elles ont évolué pour mieux répondre aux besoins. Dans ce cadre, la CCFU a versé 118 942,35 € de subventions pour la production de 36 logements sur les communes de Sillingy et Choisy.

Un travail a été fait avec différents opérateurs pour identifier le produit adapté à l'accueil de seniors et un programme d'habitat inclusif a été ciblé sur la commune de Sillingy.

Pour participer à améliorer la qualité de l'offre de logements produite, un travail a été engagé sur la rédaction d'une charte des bonnes pratiques de construction. A destination des opérateurs immobiliers, des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre, elle vise à rappeler la nécessité de travailler un projet avec ce qui se trouve autour et de prendre en compte les différentes échelles de vie. Non opposable, ce document vient en complément des PLU des différentes communes. Sur l'année 2024, la CCFU s'est fait accompagner par un stagiaire puis par le CAUE et par l'architecte conseil du territoire pour définir le contenu de cet outil. Des visites de terrain ont eu lieu avec les élus pour identifier les exemples réussis ou non de plusieurs opérations sur le territoire. La finalisation de cet outil et sa diffusion se feront sur 2025.

SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DE L'HABITAT (SPPEEH)

Concernant la rénovation thermique du parc privé, la CCFU a participé en 2021 à la candidature départementale pour répondre à l'appel à manifestation lancé par la région Auvergne-Rhône-Alpes relatif au Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH). Ce fonctionnement a été maintenu sur 2024, mais avec des ajustements administratifs liés à l'annonce de la région de se retirer du financement et à l'annonce du Conseil Départemental de Haute-Savoie de se retirer du portage du dispositif.

La CCFU a ainsi contractualisé en direct avec l'association ASDER sur une partie de l'année afin de maintenir le service, à savoir :

- Un standard téléphonique
- Des permanences sur le territoire, au rythme de deux demi-journées par mois.

Ces accompagnements visent pour répondre aux demandes et interrogations de la population sur des projets de rénovation énergétique de l'habitat, sur les travaux adaptés et sur les aides existantes.

229 demandes ont été traitées sur l'année 2024 (contre 155 en 2021, 239 en 2022, 207 en 2023) dont :

- 191 échanges téléphoniques (134 en 2021, 195 en 2022, 164 en 2023)
- 38 rendez-vous physiques lors des permanences organisées une fois par mois sur le territoire (19 en 2021, 44 en 2022, 42 en 2023)
- Pas d'accompagnement personnalisé avec visites de site (2 en 2021, 0 en 2022, 1 en 2023)

Cette année 2024 a également été ponctuée de nombreux temps d'échanges et de préparation de la poursuite du dispositif sur 2025 pour répondre au nouveau cadre d'intervention imposé par l'Etat avec la signature d'un PACTE Territorial. Ainsi le SPPEEH sera remplacé par le Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH). Il devra étendre son action aux autres thématiques de l'habitat (en plus de la thématique actuelle de l'énergie), et notamment adaptation au handicap et insalubrité. La décision a été prise de consolider le nouveau fonctionnement du SPRH en 2025 en restant sur la thématique unique de l'énergie afin d'envisager les nouvelles thématiques à compter de 2026. Le nouveau conventionnement CCFU-Asder a ainsi été construit sur ce principe courant 2024 pour s'appliquer dès le 01/01/2025

BILAN FINANCIER HABITAT 2024 :

Fonctionnement	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
I) Dépenses				
Charges à caractère général	35 110 €	7 200 €	11 369 €	58%
Charges de personnel	10 999 €	11 557 €	12 484 €	8%
Autres charges de gestion courante	2 168 €	11 012 €	42 648 €	287%
TOTAL DEPENSES SECTION FONCTIONNEMENT	48 277 €	29 769 €	66 500 €	123%
II) Recettes				
	0 €	0 €	0 €	0%
TOTAL RECETTES SECTION FONCTIONNEMENT	0 €	0 €	0 €	0%
Résultat	-48 277 €	-29 769 €	-66 500 €	-123%

Investissement	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
I) Dépenses				
Subventions d'équipement aux Communes	121 368 €	19 595 €	118 942 €	507%
TOTAL DEPENSES SECTION INVESTISSEMENT	121 368 €	19 595 €	118 942 €	507%
II) Recettes				
	0 €	0 €	0 €	0%
TOTAL RECETTES SECTION INVESTISSEMENT	0 €	0 €	0 €	0%
Résultat	-121 368 €	-19 595 €	-118 942 €	-507%

	2022	2023	2024	
RESULTAT DE L'ANNEE	-169 645 €	-49 364 €	-185 443 €	-276%
Population INSEE de l'année	16057	16288	16382	
€/Habitants	-10,57	-3,03	-11,32	-274%

AIRE D'ACCUEIL ET TERRAINS FAMILIAUX DE L'ORATOIRE

Le site des gens du voyage de l'Oratoire est composé :

- D'une aire d'accueil de 10 places
- De 8 places de terrains familiaux

La société SCG assure l'accueil, la gestion et l'entretien des deux équipements.

Sur 2024, le taux d'occupation des terrains familiaux est de 100 %, celui de l'aire d'accueil de 80 %.

Un parking en stabilisé a été réalisé sur l'aire d'accueil de l'Oratoire afin d'éviter les stationnements dans l'entrée du chemin rural.

La CCFU louait un WC mobile auprès d'un prestataire pour les gens du voyage situés en face de l'établissement Poncet. Afin d'optimiser cette dépense, la CCFU a acheté et mis à disposition son propre équipement.



BILAN FINANCIER 2024 GENS DU VOYAGE

Fonctionnement	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
I) Dépenses							
Energie	7 394 €	6 382 €	18 863 €	40 237 €	68 033 €	56 592 €	-17%
Prestations (Gestionnaire - location WC)	9 512 €	7 208 €	72 924 €	96 630 €	95 227 €	89 209 €	-6%
Entretiens et réparations	0 €	0 €	1 802 €	2 883 €	16 896 €	4 418 €	-74%
Petits équipements - maintenance	0 €	53 €	1 580 €	243 €	1 587 €	1 092 €	-31%
Nettoyage terrain	0 €	0 €	870 €	0 €	0 €	0 €	
Assurance	0 €	0 €	124 €	275 €	110 €	122 €	12%
Aire grands passages	91 384 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Frais de télécommunications	0 €	0 €	379 €	638 €	597 €	605 €	1%
TOTAL DEPENSES SECTION FONCTIONNEMENT	108 290 €	13 643 €	96 542 €	140 906 €	182 450 €	152 038 €	-17%
II) Recettes							
Redevances d'occupation	15 004 €	1 736 €	15 407 €	26 306 €	42 252 €	42 861 €	1%
Aide CAF	0 €	0 €	11 389 €	13 122 €	13 883 €	14 068 €	1%
Autres	0 €	0 €	4 430 €	405 €	397 €	396 €	0%
TOTAL RECETTES SECTION FONCTIONNEMENT	15 004 €	1 736 €	31 225 €	39 832 €	56 532 €	57 326 €	1%
Résultat	-93 286 €	-11 907 €	-65 316 €	-101 073 €	-125 918 €	-94 713 €	25%

Investissement	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
I) Dépenses							
Travaux aire grands passages Mésigny	36 235 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Etudes et travaux	0 €	0 €	0 €	12 769 €	11 760 €	19 552 €	66%
Agencements, aménagements et autres	0 €	0 €	0 €	0 €	5 946 €	10 054 €	69%
Aire accueil route Oratoire	34 262 €	1 053 928 €	268 180 €	0 €	0 €	0 €	
Frais de bornage - frais échange de terrains	0 €	0 €	1 385 €	0 €	0 €	0 €	
Matériel de bureau et matériel informatique	0 €	0 €	496 €	656 €	0 €	1 247 €	
Logiciel de pré paiement	0 €	0 €	24 046 €	0 €	0 €	0 €	
Cautionnements	0 €	0 €	600 €	700 €	0 €	200 €	
TOTAL DEPENSES SECTION INVESTISSEMENT	70 497 €	1 053 928 €	294 706 €	14 124 €	17 706 €	31 052 €	75%
II) Recettes							
FCTVA & cautionnements	0 €	62 208 €	112 761 €	400 €	456 €	6 204 €	1261%
Subventions	0 €	0 €	85 368 €	72 000 €	0 €	0 €	
TOTAL RECETTES SECTION INVESTISSEMENT	0 €	62 208 €	198 129 €	72 400 €	456 €	6 204 €	1261%
Résultat	-70 497 €	-991 720 €	-96 577 €	58 276 €	-17 250 €	-24 849 €	-44%

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
RESULTAT DE L'ANNEE	-163 783 €	-1003627	-161 894 €	-42 798 €	-143 168 €	-119 561 €	16%
Population INSEE de l'année	15508	15686	15918	16057	16288	16382	
€/Habitants	-10,56	-63,98	-10,17 €	-2,67 €	-8,79 €	-7,30 €	17%

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

INFORMATION

La politique économique de la CCFU consiste à **participer à la mise en place d'un environnement favorable au développement, à la vie et à la croissance de l'entreprise**. Pour se faire, les entreprises de la CCFU ont à leur service un interlocuteur privilégié pour les accompagner dans toutes leurs questions :

- Information sur les diverses réglementations en vigueur
- Accompagnement dans la création d'une activité
- Demande de signalétique – *signalétique mise à jour chaque année pour les ZAE*
- Recensement de locaux vacants / fonciers disponibles
- Instruction pour toutes demandes d'enseigne, préenseigne et publicité

Grâce à ses différents supports de communication, la CCFU met en lumière les acteurs économiques au travers de portraits diffusés dans le Mag. La mise à jour du site internet de la CCFU pour la partie économie, offre un relai d'informations générales et d'actualité économique (offres d'emploi, actualité, partenaires pour créer ou développer son entreprises...).

PARTENARIATS

Dans la continuité de 2023, la CCFU a renouvelé en 2024 son partenariat avec **l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique)** pour accompagner les porteurs de projets en proposant des microcrédits, des conseils personnalisés et des formations pratiques. Pour se rapprocher du bassin annecien, plus proche de la CCFU, la CCFU a finalisé son partenariat avec le réseau Initiative Genevois pour se rapprocher de l'antenne annecienne **Initiative Grand Annecy (IGA)**, appartenant tous deux au réseau Initiative France. Ces partenariats ont pour objectif **accompagner les acteurs économiques dans leur phase de création et les soutenir dans leur phase de développement et de croissance**. La CCFU travaille également en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA).

ANIMATION ECONOMIQUE

La CCFU a organisé tout au long de l'années 2024 différentes **rencontres thématiques pour favoriser les échanges entre acteurs économiques, élus et partenaires locaux**.

- Soirée des vœux aux acteurs économiques
- Conférence thématique « Le management fidélise vos talents »
- Réunion d'information « Comment augmenter ma rentabilité grâce à la RSE »
- 2 sessions de formation SST (Sauveteur Secouriste au Travail) encadrées par le SDIS
- Tournée des Lauréats IGA à la rencontre des créateurs d'entreprise du territoire

Ces temps d'échanges permettent d'être au plus près des chefs d'entreprises qui parfois n'ont pas le réflexe de solliciter la CCFU dans leurs interrogations au quotidien. C'est aussi un moyen pour eux de créer du lien et de rencontrer d'autres acteurs économiques du territoire et ainsi **créer de nouvelles synergies au sein d'un écosystème local**.

Fonctionnement	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
I) Dépenses				
Charges à caractère général	34 950 €	23 771 €	20 644 €	-13%
Charges de personnel	28 115 €	24 698 €	25 161 €	2%
Autres charges de gestion courante	2 304 €	7 534 €	19 733 €	162%
TOTAL DEPENSES SECTION FONCTIONNEMENT	65 369 €	56 003 €	65 538 €	17%
II) Recettes				
FCTVA	263 €	210 €	0 €	
Remboursement personnel			294 €	
TOTAL RECETTES SECTION FONCTIONNEMENT	263 €	210 €	294 €	40%
Résultat	-65 106 €	-55 793 €	-65 244 €	-17%
Investissement				
I) Dépenses				
Concessions et droits similaires	1 200 €	0 €	0 €	
Installations de voirie	6 627 €	2 276 €	0 €	
TOTAL DEPENSES SECTION INVESTISSEMENT	7 827 €	2 276 €	0 €	
II) Recettes				
FCTVA	1 996 €	1 460 €	0 €	
TOTAL RECETTES SECTION INVESTISSEMENT	1 996 €	1 460 €	0 €	
Résultat	-5 832 €	-815 €	0 €	
RESULTAT DE L'ANNEE	-70 938 €	-56 608 €	-65 244 €	-15%
Population INSEE de l'année	16057	16288	16382	
€/Habitants	-4,42	-3,48	-3,98	-15%

ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la CCFU est compétente pour gérer les zones d'activités économiques. A ce titre, le service animation économique a également poursuivi son inventaire des ZAE demandé par les services de l'Etat. (L'inventaire sert d'outil de connaissance des zones d'activités économique dans une optique d'optimisation de leur occupation et dans la logique d'intégrer l'objectif ZAN).

La CCFU a poursuivi en 2024 les projets de développement engagés sur plusieurs zones :

ZONE DE LA BOUCHERE

En 2021, à la suite d'un appel à projet, la CCFU a retenu la société Sunflowers pour vendre son foncier au lieu-dit La Bouchère, avec le projet d'y construire une école bilingue internationale (EIBHS).

La purge des recours sur le permis de construire et la conjoncture économique ont retardé le projet et donc la vente du foncier par la CCFU qui a été finalement signée au printemps 2024. Le projet a ensuite fait l'objet de nombreux ajustements et modifications afin de veiller à son adéquation avec l'objectif initial de la zone.

TRAVAUX ZAE BROMINES

La CCFU a repris un projet souhaité par la commune de Sillingy, et porte la requalification de la route de Bromines sur la commune de Sillingy.

Les objectifs de cet aménagement sont de :

- Requalifier cet axe (Traiter de manière qualitative l'espace public, intégrer des aménagements paysagers, etc.
- Améliorer l'articulation espaces publics et espaces privés
- Clarifier le fonctionnement routier, les espaces de stationnements, les accès-sorties sur la voirie, etc.

- Améliorer les mobilités du quotidien et intégrer une évolution des modes de déplacement
 - o Valoriser et sécuriser une desserte en transports en commun
 - o Prévoir un fonctionnement adapté et sécurisé des modes de transport doux : marche, vélo (itinéraires, stationnement, etc.)
 - o Veiller à l'adaptation des équipements et services existants et futurs avec le développement durable

L'année 2024 a été consacrée à finaliser le volet foncier du projet.

L'analyse juridique démarrée en 2022 s'est poursuivie sur 2024 afin de trouver le montage le plus approprié car le réaménagement englobe des propriétés privées. Il a été acté de définir différents types de servitudes afin de permettre à la CCFU de réaliser les travaux sur les terrains privés et afin de garantir la pérennité des aménagements dans le temps et leur entretien. Les discussions foncières démarrées en 2023 se sont poursuivies en 2024 avec un objectif de travaux en 2025.

Durant cette année 2024, le Grand Annecy (GA) a lancé une étude afin de définir un plan Guide sur la zone du Grand Epagny. La CCFU a participé à cette démarche pour intégrer la zone de Bromines dans l'étude. L'objectif étant de définir une vision à long terme (horizon 2050) de cette zone stratégique pour anticiper sa mutation et retrouver une mixité des fonctions et des usages. Pour mener à bien cette étude, la CCFU et le GA se sont fait accompagner de bureaux d'études pour balayer les sujets environnementaux, mobilité, urbanisme, etc. Plusieurs rencontres et ateliers avec les commerçants ont été organisés pour connaître leurs pratiques de la zone, mais également leurs craintes, leurs besoins et leurs souhaits pour l'avenir. Un courrier d'information a été envoyé aux propriétaires fonciers afin de les informer de la démarche et de la réflexion sur la zone.

Un important travail juridique a également été lancé pour définir les modalités d'intervention possibles de chacun entre les acteurs privés et les collectivités publiques. Ce travail sera poursuivi sur 2025 pour définir le mode d'intervention adapté.

Enfin, la commune de Sillingy a été accompagnée par la CCFU pour définir un périmètre de prise en considération sur la zone de Bromines par une délibération permettant de sursoir à statuer sur des autorisations d'urbanisme si besoin.

TRAVAUX ZAE GRANDES VIGNES

Suite aux dernières acquisitions de parcelles nécessaires à l'accès de la future déchetterie au cours de l'année 2023, la CCFU a terminé les études préalables ; et les travaux de réseaux et de voirie ont débuté en mars 2024. Ce secteur concerne la déchetterie mais également une extension de la zone d'activités des Grandes Vignes.

Dans une logique d'optimisation du foncier disponible, la CCFU a engagé une réflexion sur les différents modes de commercialisation envisageables pour cette extension de zone. Des échanges avec des partenaires et d'autres collectivités ont notamment permis de s'interroger sur le fonctionnement du bail à construction. Ces réflexions sur l'aménagement de l'extension se poursuivront sur 2025.

Sur la zone existante, pour faire suite à une réunion d'échange avec les acteurs économiques en mars 2023, la CCFU a décidé de travailler sur un projet de requalification globale de la zone existante. Cette démarche permettra de répondre aux attentes exprimées par les entreprises tout en intégrant les différents enjeux du territoire, notamment l'optimisation foncière et la densification nécessaire des zones d'activités économiques en lien avec les enjeux ZAN

Accompagnée par le CAUE et l'EPF, la CCFU a élaboré un cahier des charges pour retenir un bureau d'étude chargé de réaliser un plan guide. Dessinant déjà les grandes lignes des besoins des entreprises et de la collectivité, ce document posait les jalons d'une étude de requalification, densification et optimisation de la zone en vue de construire un projet d'aménagement global.

A l'issue de l'analyse des offres, c'est le cabinet « Collective », basé sur Annecy qui a été retenu pour mener l'étude sur le premier semestre 2025. Une demande de subvention a été déposée auprès des services de l'Etat qui ont salué la qualité du cahier des charges et ont proposé une subvention à hauteur de 80% dans le cadre de l'appel à projet DGD OAP.

TRAVAUX ZAE LES RIOUDES

La CCFU a repris un projet initié par la commune de Lovagny, à savoir la requalification de la friche des Rioudes pour y créer une zone d'activités artisanales.

Des négociations foncières ont été poursuivies pour acquérir les terrains concernés, mais le refus de vendre d'un unique propriétaire a conduit la CCFU à engager une procédure de Déclaration d'Utilité Publique avec expropriation. Un contrat a ainsi été signé avec le cabinet « A et F » pour porter ce dossier de DUP.

D'un point de vue administratif, en parallèle de cette procédure, la CCFU a avancé d'études Espaces et Mutations afin de modifier le zonage de 2AU en 1AU. Il s'agit d'un DUP-MEC. La concertation obligatoire sur ce projet a été engagée en 2024 de manière conjointe entre la CCFU et la commune de Lovagny qui reste compétente sur son PLU : Le projet de nouveau règlement du PLU, de nouveau zonage et de nouvelle Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) ont été mis à la disposition du public dès mai 2024.

D'un point de vue environnemental, une évaluation environnementale a été confiée en 2023 au cabinet Ingerop, également en charge de toutes les études environnementales : dossier défrichement, délimitation zone humide, inventaires faune-flore, etc. Ces études ont révélé un impact du projet sur une zone humide et sur des espèces protégées. Des mesures d'évitement et/ou de compensations ont été étudiées sur 2024 :

- Un focus a été fait sur les modalités gestion des eaux pluviales et des eaux usées du projet. Des études d'infiltration ont permis de trouver une gestion des eaux usées sur site afin d'éviter une canalisation traversant la forêt et générant des impacts environnementaux non négligeables. Cette mesure d'évitement a nécessité des études complémentaires mais permet un projet plus vertueux.
- Sur le volet eaux pluviales, des échanges avec les services de l'Etat ont également permis de trouver les solutions les plus appropriées au projet au contexte hydrographique du secteur.
- Le projet ayant un impact sur une petite zone humide, la CCFU a d'ores et déjà travaillé à une mesure compensatoire par l'acquisition de fonciers sur un site voisin labellisé ENS (la mer des Rochers) et où des actions sont nécessaires pour le préserver et le valoriser.

Ces évolutions ont été intégrées dans l'AVP. Elles seront intégrées dans le dossier de concertation courant 2025.

Enfin, le chemin d'accès appelé chemin de la Mailloude doit être élargi sur les propriétés privées riveraines. Tous les propriétaires ont été rencontrés sur cette année 2024, y compris l'exploitant agricole sur la base de la valeur foncière transmise par le service national des Domaines. Les discussions sont à poursuivre afin de finaliser les ventes.

Bilan financier TRAVAUX ZAE 2024 (hors budget annexe ZAE des Rioudes)

Fonctionnement	2022	2023	2024	Variation
I) Dépenses				2024/2023
Entretien et réparations	28 012 €	12 611 €	31 528 €	150%
Autres charges à caractère général	8 679 €	28 588 €	6 923 €	-76%
Charges de personnel & Elus	26 507 €	37 569 €	35 695 €	-5%
TOTAL DEPENSES SECTION FONCTIONNEMENT	63 198 €	78 768 €	74 147 €	-6%
II) Recettes				
FCTVA & divers	285 €	904 €	1 450 €	60%
Subvention étude par l'Etat			9 000 €	
Produit des cessions		34 020 €		
TOTAL RECETTES SECTION FONCTIONNEMENT	285 €	34 924 €	10 450 €	-70%
Résultat	-62 912 €	-43 845 €	-63 697 €	-45%

Investissement	2022	2023	2024	Variation
I) Dépenses				2024/2023
Frais d'études	11 975 €	63 311 €	11 358 €	-82%
Achat terrains et installations de voirie	277 478 €	293 750 €	15 298 €	-95%
TOTAL DEPENSES SECTION INVESTISSEMENT	289 453 €	357 061 €	26 656 €	-93%
II) Recettes				
FCTVA	0 €	12 361 €	2 671 €	-78%
TOTAL RECETTES SECTION INVESTISSEMENT	0 €	12 361 €	2 671 €	-78%
Résultat	-289 453 €	-344 700 €	-23 985 €	93%

	2022	2023	2024	Variation
RESULTAT DE L'ANNEE	-352 365 €	-388 545 €	-87 682 €	77%
Population INSEE de l'année	16057	16288	16382	
€/Habitants	-21,94	-23,85	-5,35	78%

Suite à la dissolution de l'office de tourisme Alter'Alpa fin 2021, la CCFU s'est lancée dans une démarche ambitieuse pour mieux valoriser les atouts du territoire et proposer un accompagnement dédié aux professionnels du tourisme. Des échanges ont eu lieu avec des élus du Grand Annecy pour explorer les différentes pistes de collaboration sur le sujet du tourisme. Le Grand Annecy dispose d'un office de tourisme sous forme d'EPCI qu'ils souhaitent faire évoluer vers une structure plus agile et plus performante.

LA CCFU a donc décidé de s'associer à la communauté d'agglomération du Grand Annecy pour créer un office du tourisme commun sous la forme d'une Société Publique Locale (SPL) : Grand Annecy Tourisme. Les statuts de la SPL ont été rédigés et approuvés sur l'année 2024 et 2 sièges seront attribués à la CCFU pour intégrer son conseil d'administration. Cette nouvelle structure dont la mise en place sera prévue sur l'année 2025 renforcera la visibilité du territoire et des acteurs touristiques en s'appuyant sur la notoriété et l'expertise des équipes de l'Office du Tourisme d'Annecy.

BILAN FINANCIER 2024 TOURISME

Fonctionnement	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
I) Dépenses				
Charges à caractère général	13 144 €	4 368 €	7 476 €	71%
Charges de personnel	28 113 €	13 585 €	29 234 €	115%
Autres charges de gestion courante & charges spé.	4 821 €	2 534 €	3 408 €	34%
TOTAL DEPENSES SECTION FONCTIONNEMENT	46 077 €	20 486 €	40 118 €	96%
II) Recettes				
Taxe de séjour	36 841 €	31 884 €	34 866 €	9%
Remboursements sur personnel	0 €	42 €	0 €	
Autres produits de gestion courante	2 204 €	0 €	0 €	
TOTAL RECETTES SECTION FONCTIONNEMENT	39 045 €	31 926 €	34 866 €	9%
Résultat	-7 033 €	11 440 €	-5 251 €	

Investissement	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
I) Dépenses				
Concessions et droits similaires	7 920 €	0 €		
Titres de participation au capital			4 000 €	
TOTAL DEPENSES SECTION INVESTISSEMENT	7 920 €	0 €	4 000 €	
II) Recettes				
	0 €	0 €	0 €	
TOTAL RECETTES SECTION INVESTISSEMENT	0 €	0 €	0 €	
Résultat	-7 920 €	0 €	-4 000 €	

	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
RESULTAT DE L'ANNEE	-14 953 €	11 440 €	-9 251 €	
Population INSEE de l'année	16057	16288	16382	
€/Habitants	-0,93	0,70	-0,56	

EQUIPEMENTS

LE GYMNASSE DE LA MANDALLAZ

COMPETENCES :

La communauté de communes Fier et Usse est chargée d'organiser l'entretien, la gestion et l'exploitation de cet équipement situé sur la commune de Sillingy.

TRAVAUX :

Le diagnostic établi en 2022, pour la rénovation des vestiaires et des circulations du rez-de-chaussée, ainsi que de la mezzanine à l'étage du bâtiment a permis de définir les travaux afférents afin de rendre les locaux plus fonctionnels et surtout à remédier à une mauvaise étanchéité entraînant un délitement des revêtements muraux ainsi qu'aux dysfonctionnements de qualité du réseau d'eau chaude sanitaire.
La maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation est confiée au groupement GATECC/BRIERE/CETRALP/PLANTIER.

L'année 2024 a été l'objet d'études techniques menées par les membres du groupement de maitrise d'œuvre. Ces études ont abouti au lancement d'une consultation des entreprises à l'automne 2024 pour la réalisation des travaux. Les marchés de travaux ont été signé en décembre 2024 pour une exécution dès février 2025.
Le montant total des travaux s'élève à 668 527,44 € HT.

BILAN FINANCIER 2024 :

Fonctionnement	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
I) Dépenses							
Fournitures (électricité, gaz, ampoules, fournitures diverses)	19 406 €	14 625 €	23 929 €	30 045 €	47 175 €	36 888 €	-22%
Services extérieurs (frais d'entretien, contrôles et vérifications)	112 426 €	41 312 €	28 874 €	39 055 €	73 819 €	33 804 €	-54%
Frais de télécommunication et nettoyage locaux	26 453 €	25 952 €	21 161 €	27 689 €	27 639 €	26 014 €	-6%
Terrains & autres bien mobiliers	0 €	0 €	3 502 €	3 121 €	0 €	0 €	
Charges de personnel & Elus	15 302 €	14 861 €	10 622 €	36 924 €	32 063 €	29 420 €	-8%
TOTAL DEPENSES SECTION FONCTIONNEMENT	173 587 €	96 750 €	88 087 €	136 835 €	180 696 €	126 126 €	-30%
II) Recettes							
Subvention du conseil départemental de la Haute Savoie	14 291 €	14 496 €	23 836 €	0 €	24 352 €	23 813 €	-2%
Location salle de Judo par la commune de Sillingy et extérieurs	7 242 €	7 418 €	7 636 €	8 164 €	8 705 €	9 333 €	7%
Produits divers de gestion courante	0 €	0 €	1 664 €	110 986 €	-13 918 €	2 521 €	-118%
fctva sur dépenses de fonctionnement	13 363 €	5 919 €	5 629 €	3 484 €	5 958 €	1 484 €	-75%
TOTAL RECETTES SECTION FONCTIONNEMENT	34 896 €	27 833 €	38 766 €	122 635 €	25 097 €	37 151 €	48%
Résultat	-138 691 €	-68 917 €	-49 322 €	-14 200 €	-155 599 €	-88 975 €	43%

Investissement	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
I) Dépenses							
Etudes & travaux	17 065 €	23 232 €	4 446 €	4 086 €	9 534 €	81 976 €	760%
Matériel	738 €	0 €	8 620 €	2 125 €	2 464 €	19 536 €	693%
Reprise sur fctva dépenses de fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL DEPENSES SECTION INVESTISSEMENT	17 803 €	23 232 €	13 066 €	6 211 €	11 998 €	101 512 €	746%
II) Recettes							
Subventions et fonds compensation tva	2 920 €	1 456 €	4 693 €	865 €	2 638 €	9 076 €	244%
TOTAL RECETTES SECTION INVESTISSEMENT	2 920 €	1 456 €	4 693 €	865 €	2 638 €	9 076 €	244%
Résultat	-14 883 €	-21 776 €	-8 373 €	-5 346 €	-9 359 €	-92 436 €	-888%

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
RESULTAT DE L'ANNEE	-153 574 €	-90 693 €	-57 694 €	-19 546 €	-164 958 €	-181 410 €	-10%
Population INSEE de l'année	15508	15686	15918	16057	16288	16382	
€/Habitants	-9,9	-5,78	-3,62	-1,22	-10,13	-11,07	-9%

GESTION DES DECHETS

Conformément à l'article D.2224-1 du code général des collectivités territoriales, la gestion des déchets fait l'objet d'un rapport annuel distinct sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (RPQS), annexé au présent rapport.

BILAN FINANCIER 2024

Fonctionnement	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
I) Dépenses							
Fournitures (pelles, sacs, gants, carburant, assurance) et entretien	22 011 €	24 077 €	15 515 €	49 343 €	68 543 €	94 242 €	37%
Collecte des ordures ménagères et services extérieurs	400 281 €	412 177 €	436 082 €	429 841 €	480 677 €	852 722 €	-11%
Collecte et traitement tri sélectif	156 999 €	197 285 €	242 044 €	270 760 €	485 109 €		
Annonce, insertion, information, frais d'acte contentieux, réception, publicité...	4 699 €	8 991 €	7 395 €	25 222 €	43 571 €	11 935 €	-73%
Charges de personnel & Elus	86 122 €	142 865 €	128 543 €	133 822 €	151 842 €	152 714 €	1%
Prestations de service par commune pour aires de tri	2 240 €	12 941 €	12 941 €	11 472 €	-6 009 €	5 595 €	
Informatique en nuage et cotisations		0 €	1 117 €	2 804 €	1 323 €	799 €	-40%
SILA incinération des ordures ménagères	688 483 €	699 922 €	709 808 €	666 422 €	703 066 €	840 747 €	20%
Déchets spéciaux (médicaux et autres...)	298 €	331 €	8 213 €				
C2A déchetterie Epagny	191 936 €	281 285 €	235 786 €	469 516 €	156 927 €	223 773 €	43%
TOTAL DEPENSES SECTION FONCTIONNEMENT	1 553 069 €	1 779 875 €	1 797 446 €	2 059 203 €	2 085 051 €	2 182 526 €	5%
II) Recettes							
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	1 585 031 €	1 631 836 €	1 674 995 €	1 803 420 €	1 977 057 €	2 081 360 €	5%
Vente de verre	12 719 €	14 589 €	8 034 €	3 415 €	15 906 €	18 072 €	14%
Vente acier, aluminium, plastique, papier, carton, emballage	16 895 €	9 695 €	23 979 €	21 620 €	55 014 €	119 029 €	116%
Remboursement sur rémunération personnel (assurance, mise à disposition)	12 211 €	26 092 €	15 274 €	17 804 €	6 895 €	5 722 €	-17%
Recette Commune membre		0 €	4 712 €	5 500 €	6 495 €	9 773 €	50%
Produits exceptionnels		0 €	1 806 €	0 €			
Soutien à la valorisation	42 323 €	88 906 €	149 180 €	182 090 €	105 150 €	157 635 €	50%
Vente composteurs	1 240 €	1 260 €	2 360 €	3 181 €	4 242 €	1 816 €	-57%
TOTAL RECETTES SECTION FONCTIONNEMENT	1 670 419 €	1 772 378 €	1 880 339 €	2 037 029 €	2 170 759 €	2 393 407 €	10%
Résultat	117 350 €	-7 496 €	82 893 €	-22 174 €	85 709 €	210 880 €	146%

Investissement	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
I) Dépenses							
Installations de voirie et matériel	320 278 €	386 267 €	439 451 €	243 073 €	330 986 €	282 346 €	-15%
Matériel de transport	0 €	0 €	28 941 €	0 €	0 €	4 125 €	
Etude accompagnement implantation conteurs	4 200 €	0 €	4 116 €	4 050 €	2 400 €	13 680 €	470%
Projet nouvelle déchetterie études et travaux	0 €	2 203 €	54 695 €	42 619 €	33 320 €	491 968 €	1376%
TOTAL DEPENSES SECTION INVESTISSEMENT	324 478 €	388 470 €	527 204 €	289 741 €	366 707 €	792 119 €	116%
II) Recettes							
FCTVA	55 769 €	40 702 €	92 202 €	44 751 €	44 673 €	111 682 €	150%
Participations PAV	19 999 €	78 316 €	63 995 €	28 606 €	21 216 €	53 128 €	150%
TOTAL RECETTES SECTION INVESTISSEMENT	75 768 €	119 018 €	156 196 €	73 358 €	65 889 €	164 810 €	150%
Résultat	-248 710 €	-269 452 €	-371 007 €	-216 384 €	-300 818 €	-627 308 €	109%

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
RESULTAT DE L'ANNEE	-131 360 €	-276 948 €	-288 114 €	-238 558 €	-215 109 €	-416 428 €	-94%
Population INSEE de l'année	15 508	15 686	15 918	16 057	16 288	16 382	
€/Habitants	-8,47	-17,66	-18,10	-14,86	-13,21	-25,42	-92%

CHAMP DE COMPETENCE :

La Communauté de Communes Fier et Usse a la compétence de gestion de l'eau potable et a délégué la compétence assainissement au Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy (SILA).

Conformément à l'article D.2224-1 du code général des collectivités territoriales, le service de l'eau potable fait l'objet d'un rapport annuel distinct sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (RPQS) annexé au présent rapport.

BILAN FINANCIER 2024 :

Investissement	2024
I) Dépenses	
Opérations d'ordre de transfert entre section	275 053 €
Emprunts et dettes assimilées	191 099 €
Immobilisations incorporelles	47 391 €
Frais d'études	43 791 €
Concessions et droits similaires	3 600 €
Immobilisations corporelles	187 546 €
Terrains nus	- €
Service de distribution d'eau	126 289 €
Matériel de transport	4 830 €
Matériel de bureau et matériel informatique	3 165 €
Autres	53 262 €
Immobilisations en cours	763 148 €
TOTAL DEPENSES SECTION D'INVESTISSEMENT	1 464 237 €
Investissement	2024
II) Recettes	
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	507 353 €
Opérations d'ordre de transfert entre section	719 174 €
Subventions d'investissement	337 136 €
Agence de l'eau	109 057 €
Départements	228 079 €
TOTAL RECETTES SECTION D'INVESTISSEMENT	1 563 662 €

Exploitation I) Dépenses	
Charges à caractère général	525 415 €
Achats d'eau	31 124 €
Fournitures non stockables (eau, énergie..)	188 493 €
Fournitures d'entretien et de petit équipement	40 783 €
Fournitures administratives	1 982 €
Carburants	4 994 €
Sous-traitance générale	30 614 €
Locations immobilières	600 €
Locations mobilières	1 804 €
Entretien et réparations bâtiments publics	617 €
Entretien et réparations réseaux	94 069 €
Entretien et réparations autres biens immobiliers	- €
Matériel roulant	1 394 €
Autres biens mobiliers	270 €
Maintenance	29 676 €
Multirisques	8 366 €
Honoraires	1 194 €
Frais d'actes et de contentieux	- €
Réceptions	1 357 €
Frais d'affranchissement	1 828 €
Frais de télécommunications	10 910 €
Services bancaires et assimilés	1 755 €
Concours divers (cotisations...)	694 €
Frais de nettoyage des locaux	9 553 €
Autres taxes et redevances	63 339 €
Charges de personnel et frais assimilés	391 452 €
Atténuations de produits	287 439 €
Reversement redevance pour pollution d'origine domestique	193 906 €
Reversement redevance pour modernisation des réseaux de collecte	93 533 €
Opérations d'ordre de transfert entre section	719 174 €
Autres charges de gestion courante	20 730 €
Droits d'utilisation - Informatique en nuage	13 805 €
Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés	2 797 €
Créances admises en non-valeur	2 791 €
Créances éteintes	1 337 €
Charges financières	73 206 €
Charges exceptionnelles	2 177 €
Dotations aux amortissements et aux provisions	37 000 €
TOTAL DEPENSES SECTION D'EXPLOITATION	2 056 593 €
Exploitation II) Recettes	
Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	110 114 €
Atténuations de charges	105 €
Opérations d'ordre de transfert entre section	275 053 €
Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	2 100 486 €
Ventes d'eau aux abonnés	1 325 999 €
Redevance pour pollution d'origine domestique	202 036 €
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	- €
Autres taxes et redevances	85 120 €
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	96 814 €
Locations de compteurs	380 351 €
Autres prestations de services	1 291 €
Compteurs	40 €
Remboursement de frais par des tiers	8 835 €
Autres produits de gestion courante	851 €
Produits exceptionnels	12 632 €
TOTAL RECETTES SECTION D'EXPLOITATION	2 499 242 €

SERVICE RH

4 communes (Sillingy, Choisy, Lovagny et Nonglard) ainsi que la CCFU adhèrent au service des ressources humaines mutualisé (SRH) qui fonctionne depuis le 1^{er} janvier 2017. Il s'agit de l'un des seuls services RH mutualisés de Haute-Savoie. Ce service permet de réelles économies d'échelle pour les collectivités membres, en même temps qu'une expertise et une sécurisation de leurs process RH dans un cadre réglementaire de plus en plus complexe et mouvant. Sa force : sa réactivité, son accueil et son écoute. Au-delà, il a vocation à permettre le développement d'une "identité de territoire" pour les agents et employeurs adhérents en tendant vers une harmonisation des processus et de la gestion RH. En cela, le service entend répondre à l'une des trois ambitions stratégiques du "projet de territoire" porté par la CCFU, à savoir de "favoriser la cohésion du territoire".

Les chiffres clés du service sur 2024 sont les suivants :

- Un service au service des services de 5,8 ETP permanents,
- + de 4 000 actes RH "permanents" pris sur l'année (= quasi 20 actes pris par jour) répartis comme suit :
 - Sillingy : 41 %,
 - CCFU : 35 %,
 - Choisy : 12 %,
 - Lovagny : 7 %,
 - Nonglard : 5 %,
 - = arrêtés + contrats + renouvellements + bulletins de paye ;
- + de 300 formations organisées sur l'année pour environ 180 agents,
- + de 100 mails traités en moyenne par jour.

Les projets majeurs du service portés en 2024 sont les suivants :

- Projet phare : le changement de logiciel RH (mise en production en mars 2024 pour les 5 collectivités membres),
- Le passage à la carte pour les titres-restaurant,
- Le calibrage et le versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat,
- Le lancement d'une démarche d'analyse de la satisfaction du SRH (18 managers sondés, 90% de taux de retour, pour une satisfaction de 3/4),
- Un diagnostic collaboratif porté sur le "partage de la fonction RH" entre managers et SRH ("+" / "-" et leviers),
- Le lancement des "cafés RH" (30 min à 1h sur un thème RH organisé par collectivité, selon le besoin identifié),
- Une démarche d'accompagnement forte des collectivités sur le volet organisationnel,
- L'organisation d'une commission intercommunale RH de fin d'année avec des arbitrages sur différents domaines-clés (répartition du budget RH, valeurs, activité et feuille de route du SRH).

BILAN FINANCIER 2024 :

Fonctionnement	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
I) Dépenses							
Charges à caractère général	12 428 €	22 738 €	13 583 €	22 239 €	28 439 €	29 150 €	3%
Charges de personnel	146 267 €	182 044 €	187 395 €	245 333 €	319 181 €	331 882 €	4%
Autres charges de gestion courante		0 €	596 €	2 798 €	7 009 €	6 797 €	-3%
TOTAL DEPENSES SECTION FONCTIONNEMENT	158 695 €	204 782 €	201 574 €	270 370 €	354 628 €	367 830 €	4%
II) Recettes							
Atténuation de charges de personnel	6 942 €	1 120 €	1 140 €	1 995 €	5 323 €	1 589 €	-70%
Fctva	0 €	0 €	0 €	52 €	278 €	181 €	-35%
TOTAL RECETTES SECTION FONCTIONNEMENT	6 942 €	1 120 €	1 140 €	2 047 €	5 602 €	1 770 €	-68%
Résultat	-151 753 €	-203 662 €	-200 434 €	-268 323 €	-349 027 €	-366 060 €	-5%
Investissement							
I) Dépenses							
Logiciel	605 €	9 984 €	0 €	2 343 €	0 €	76 816 €	
Mobilier et matériels informatiques	2 949 €	0 €	1 414 €	13 799 €	2 187 €	1 524 €	-30%
TOTAL DEPENSES SECTION INVESTISSEMENT	3 554 €	9 984 €	1 414 €	16 142 €	2 187 €	78 340 €	3483%
II) Recettes							
Fonds compensation tv a	593 €	1 638 €	373 €	2 894 €	800 €	0 €	
TOTAL RECETTES SECTION INVESTISSEMENT	593 €	1 638 €	373 €	2 894 €	800 €	0 €	
Résultat	-2 961 €	-8 346 €	-1 041 €	-13 248 €	-1 386 €	-78 340 €	5551%
Coût total	-154 714 €	-212 008 €	-201 475 €	-281 571 €	-350 413 €	-444 400 €	-27%

Les 6 communes de Choisy, Nonglard, Mésigny, Sallenôves, Sillingy et La Balme de Sillingy adhèrent au service commun d'urbanisme qui fonctionne depuis le 1^{er} mars 2017.

1014 demandes d'autorisations d'urbanisme ont été déposées en 2024 (dont 67% de manière dématérialisée) :

- 377 certificats d'urbanisme
- 462 déclarations préalables
- 122 permis de construire et de démolir
- 10 permis d'aménager
- 43 autorisations de travaux

Les permis de construire déposés sur l'année 2024 correspondent à 169 logements projetés. Le nombre de logements délivrés sur 2024 a chuté à 25 (contre 66 en 2021, 156 en 2022, 181 en 2023).

Par mois, le service a accueilli en moyenne 110 personnes et répondu à 350 appels téléphoniques. Il a traité 243 DAACT (contre 198 en 2023).

La dématérialisation de la procédure d'instruction s'est poursuivie avec le déploiement d'un nouvel outil pour consulter de manière dématérialisée les services gestionnaires internes à la CCFU (déchets, eaux potable, environnement) et connecter ces éléments à la plateforme nationale.

Des fiches conseils détaillées pour les différents types de projet ont été élaborés et mis à disposition des communes et des pétitionnaires.

Le service a accompagné les communes dans les évolutions de leur PLU, et notamment les communes de La Balme de Sillingy, Mésigny et Sillingy, et a émis des avis en tant que personnes publiques associées (PPA). Un travail aussi été fait sur des outils de fiscalité avec la mise en œuvre de PUP et de PEPE.

Le service a également travaillé sur les consommations foncières pour préparer les bilans triennaux liés à la Zéro Artificialisation Nette.

Enfin la CCFU a participé à la révision du SCOT du bassin annécien pour veiller à la prise en compte de ses projets et des spécificités du territoire dans le futur SCOT.

BILAN FINANCIER 2024 :

Fonctionnement	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
I) Dépenses							
Charges à caractère général et autres	46 724 €	44 189 €	43 906 €	24 857 €	31 407 €	29 087 €	-7%
Charges de personnel	236 068 €	227 318 €	233 149 €	242 072 €	274 485 €	280 157 €	2%
Autres charges de gestion courante	0 €	0 €	0 €	4 745 €	18 316 €	6 371 €	-65%
TOTAL DEPENSES SECTION FONCTIONNEMENT	282 792 €	271 507 €	277 055 €	271 674 €	324 208 €	315 615 €	-3%
II) Recettes							
Atténuation de charges de personnel	21 921 €	11 306 €	14 794 €	2 461 €	5 292 €	2 102 €	-60%
Remboursement prestations communes & autres dotations	2 800 €	1 740 €	10 708 €	2 630 €	3 255 €	1 473 €	-55%
TOTAL RECETTES SECTION FONCTIONNEMENT	24 721 €	13 046 €	25 501 €	5 091 €	8 547 €	3 575 €	-58%
Résultat	-258 071 €	-258 461 €	-251 554 €	-266 583 €	-315 661 €	-312 040 €	1%

Investissement	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
I) Dépenses							
Logiciels d'instruction	0 €	0 €	0 €	1 350 €	0 €	0 €	
Véhicule de service	16 624 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Mobilier et matériels informatiques	1 326 €	3 233 €	5 386 €	3 940 €	2 277 €	5 182 €	128%
TOTAL DEPENSES SECTION INVESTISSEMENT	17 951 €	3 233 €	5 386 €	5 290 €	2 277 €	5 182 €	128%
II) Recettes							
Fonds compensation tv a	2 869 €	364 €	1 125 €	543 €	558 €	132 €	-76%
TOTAL RECETTES SECTION INVESTISSEMENT	2 869 €	364 €	1 125 €	543 €	558 €	132 €	-76%
Résultat	-15 082 €	-2 869 €	-4 261 €	-4 747 €	-1 719 €	-5 050 €	194%

Coût total	-273 153 €	-261 330 €	-255 815 €	-271 330 €	-317 380 €	-317 090 €	0%
-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-----------

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER

BUDGET PRINCIPAL

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	12 432 986,16	12 196 740,02	24 629 726,18
	Recettes réalisées (1)	B	4 577 389,47	12 409 579,43	16 986 968,90
	Restes à réaliser	C	1 625 093,00	0,00	1 625 093,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	12 136 003,02	13 259 109,35	25 395 112,37
	Dépenses réalisées (1)	E	3 207 350,23	10 640 510,65	13 847 860,88
	Restes à réaliser	F	151 516,88	0,00	151 516,88
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	1 370 039,24	1 769 068,78	3 139 108,02
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-296 983,14	1 062 369,33	765 386,19
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	1 073 056,10	2 831 438,11	3 904 494,21
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	1 473 576,12	0,00	1 473 576,12
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	2 546 632,22	2 831 438,11	5 378 070,33

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER

BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 524 730,15	2 332 500,54	4 857 230,69
	Recettes réalisées (1)	B	1 056 309,35	2 389 127,96	3 445 437,31
	Restes à réaliser	C	81 472,00	0,00	81 472,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	3 032 083,00	2 442 615,00	5 474 698,00
	Dépenses réalisées (1)	E	1 464 237,19	2 056 593,22	3 520 830,41
	Restes à réaliser	F	171 215,90	0,00	171 215,90
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-407 927,84	332 534,74	-75 393,10
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	507 352,85	110 114,46	617 467,31
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	99 425,01	442 649,20	542 074,21
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-89 743,90	0,00	-89 743,90
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	9 681,11	442 649,20	452 330,31